



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2017-152 bis

PUBLIÉ LE 30 JUIN 2017

TABLE DES MATIERES

PRÉFECTURE DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE - Secrétariat général pour les affaires régionales -

Arrêté préfectoral portant désaffectation de biens mobiliers du lycée d'enseignement professionnel Guynemer de Saint Pol sur Mer (59).

Arrêté portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Hauts-de-France.

Schéma régional de développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décision portant délégation de signature à la plate forme interrégionale Grand-Nord du ministère de la justice de Lille

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET HAUTS-DE-FRANCE – Service régional de la performance économique et environnementale des entreprises

Contrôle des structures – décision de prolongation d'une demande d'autorisation d'exploiter – réf : 62-17136

Contrôle des structures – décision de prolongation d'une demande d'autorisation d'exploiter – réf : 62-16567

Contrôle des structures – décision de prolongation d'une demande d'autorisation d'exploiter – réf : 62-17058

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE DE LA CONSOMMATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI HAUTS-DE-FRANCE

Avis de publication de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Hauts-de-France pour le mandat 2017-2021 (Article L. 23-112-5 du code du travail Article R. 23-112-14 du code du travail).



PRÉFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région
Hauts-de-France

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Arrêté portant désaffectation de biens mobiliers du Lycée d'enseignement professionnel Guynemer de Saint Pol sur Mer (59)

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 838 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85.348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85.924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 portant délégation de signature à Madame Magali DEBASSE, Secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INT B 8900 144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu l'avis favorable du 16 octobre 2015 du conseil d'administration du lycée d'enseignement professionnel Guynemer de Saint Pol sur Mer (59), visant à obtenir la désaffectation de machines ;

Vu l'avis favorable du recteur de l'académie de Lille du 16 juin 2017 et de son courrier ;

Vu le courrier du 29 mai 2017 du conseil régional Hauts-de-France sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation pour du matériel technique du lycée d'enseignement professionnel Guynemer de Saint Pol sur Mer (59) ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

ARRETE

Article 1er : - Ne sont plus affectés aux activités scolaires du lycée d'enseignement professionnel Guynemer de Saint-Pol-sur-Mer (59), les matériels techniques suivants :

- 1 scie circulaire double tête MBO Alvarini, année 1983, type 350N/S 146 9 83 invincible CK
- 1 perceuse à colonne de marque Syderick année 1983

ARTICLE 2 : - Le recteur de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **30 JUIN 2017**

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale
pour les affaires régionales



Magali DEBATTE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général pour les affaires régionales
Pôle politiques publiques
Missions Innovation et développement économique

Arrêté portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région Hauts-de-France

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4251-12 à L. 4251-20 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel Lalande en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France du 30 mars 2017 adoptant le projet de schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;

Vu la délibération du conseil métropolitain du 1er juin 2017 approuvant le SRDEII de la Région Hauts-de-France et les orientations stratégiques du schéma applicables sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille ;

Vu la concertation mise en œuvre et les avis qui s'y sont exprimés ;

Vu les propositions formulées lors de la conférence régionale de l'économie sociale et solidaire du 18 novembre 2016 reprises dans l'annexe 1 du schéma ;

Vu l'examen du schéma réalisé lors de la conférence territoriale de l'action publique réunie le 13 mars 2017 ;

Vu l'avis exprimé sur ce projet de schéma par le Conseil économique social et environnemental régional des Hauts-de-France le 28 mars 2017 ;

Considérant le respect de la procédure d'élaboration du schéma ;

Considérant la définition par le schéma des orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie sociale et solidaire ainsi que des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Considérant la préservation des intérêts nationaux par le schéma ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

Article 1er

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la Région Hauts-de-France par délibération du 30 mars 2017 et par la Métropole Européenne de Lille par délibération du 1^{er} juin 2017, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2

Les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être compatibles avec le schéma approuvé.

La chambre de commerce et d'industrie de région et la chambre régionale de métiers et d'artisanat doivent définir une stratégie compatible avec le SRDEII pour l'activité de leur réseau respectif.

Article 3

Le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation est consultable sur le site internet de la préfecture de la région Hauts-de-France (<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat-dans-la-region/Economie-entreprises-emploi-et-finances-publiques>).

Un exemplaire est consultable dans les locaux du secrétariat général pour les affaires régionales des Hauts-de-France à Lille.

Article 4

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Article 5

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et communiqué aux préfets de département.

Fait à Lille, le 29 JUN 2017

Le Préfet

Michel LALANDE

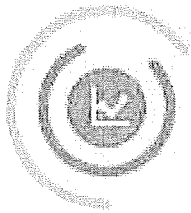
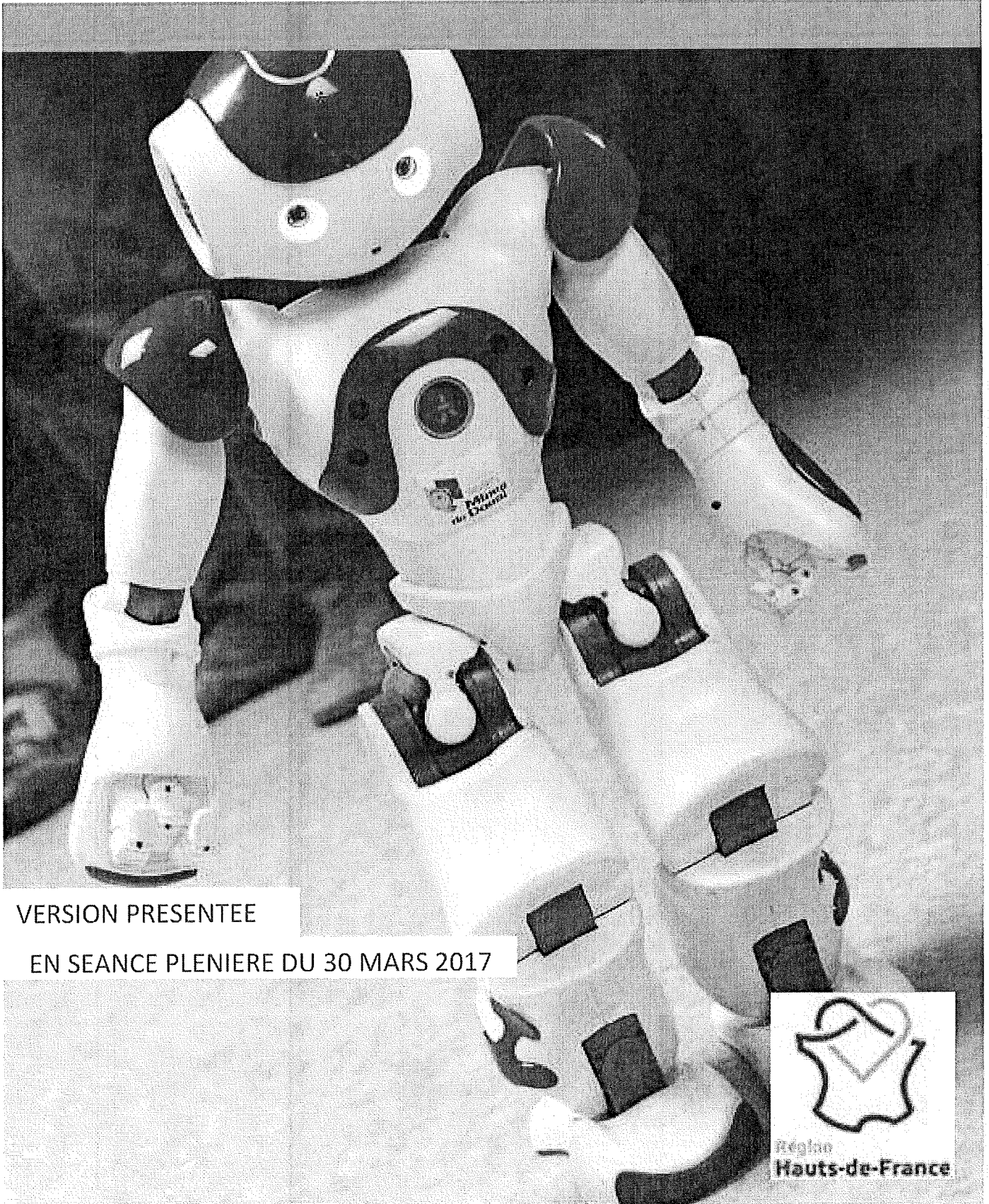


Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)



VERSION PRESENTÉE

EN SEANCE PLENIERE DU 30 MARS 2017



TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	p. 05
<u>I – 5 Dynamiques stratégiques pour notre nouvelle ambition régionale</u>	p. 07
Dynamique 1 : TRI : la région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle, maritime et agricole	p. 11
Dynamique 2 : EURO-HUB : une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen	p. 15
Dynamique 3 : WELCOME EU : une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe	p. 19
Dynamique 4 : GENERATION S : pour un modèle régional innovant de la santé et des services à la personne, leader de la Silver économie	p. 21
Dynamique 5 : CREA-HDF : la région des industries créatives et de l'accueil	p. 23
<u>II – Des Dynamiques soutenues concrètement par 4 plans d'actions</u>	p. 25
1. Plan starter	p. 29
1.1. Sensibilisation	
1.2. Starter - Création-reprise	
1.3. Starter - Artisanat	
1.4. Starter – ESS	
2. Plan Booster	p. 31
2.1. Booster-Filières	
2.2. Booster-Innovation	
2.3. Booster-Exportation	
2.4. Booster-Financement	
2.5. Booster-TPE-Artisans-Commerçants	

3. Plan Emploi	p. 35
3.1. Recruter	
3.2. Insérer les personnes bénéficiaires du RSA, les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée et les Seniors	
3.3. Accompagner la reprise d'un emploi	
3.4. Les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	
3.5. Les entreprises apprenantes	
4. Plan territoires	p. 39
4.1. Aides aux entreprises et modalités de conventionnement	
4.2. Les parcs d'innovation	
4.3. Développement des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux	
4.4. Marketing territorial et prospection d'investissements	
4.5. Un plan numérique	
4.6. L'ingénierie régionale et locale au service du développement des territoires	
4.7. Gouvernance du SRDEII et dialogue avec les territoires	
III – <u>Annexes</u>	p. 45
1. L'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale	p. 49
2. Les aides aux entreprises : « Booster financement » et « Hauts-de-France Financement »	p. 53
3. La place de la Métropole Européenne de Lille et articulation avec le Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE)	p. 57
4. Attractivité des Hauts-de-France et de ses territoires	p. 63
5. Articulation avec la stratégie de recherche innovation	p. 67
6. Articulation avec la stratégie de formation (CPRDFOP)	p. 69
7. La feuille de route numérique des Hauts-de-France	p. 71
8. Le cadre réglementaire et la concertation	p. 73

PREAMBULE

Ce **Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** a été adopté par le Conseil régional des Hauts-de-France le 30 mars 2017 après plusieurs mois de concertation. Il propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse, tournée résolument vers l'avenir, pour un développement équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France.

Plusieurs éléments structurants guident notre politique, rappelés en préambule dans le SRDEII :

1. **Construire** une région performante, « pro-business » et attractive.
2. **Simplifier** la lecture et la compréhension du document, et donc de notre stratégie, afin que chacun, quels que soient sa fonction ou son rôle, puisse la comprendre et participer à sa mise en œuvre. **Simplifier** également les relations avec les entreprises dans les actes du quotidien afin de faciliter leur développement.
3. **Utiliser l'argent public plus efficacement**. L'objectif est de mieux gérer l'argent public en mutualisant, rationalisant et en dupliquant ce qui fonctionne. Il s'agit également de mixer à plus grande échelle fonds privés et fonds publics.
4. **Faire preuve de bon sens dans les décisions**. C'est ce qui guide notre action au quotidien et qui doit présider dans la manière de rendre ce schéma utile pour tous.
5. **Harmoniser** les politiques économiques afin de permettre leur déploiement sur l'ensemble du territoire tout en assurant la continuité des aides aux entreprises dans un contexte de fusion des Régions.
6. **Rendre opérationnelle la stratégie** en déclinant rapidement et concrètement ce schéma en plan d'actions.
7. **Au plus près des besoins des entreprises, des territoires et des habitants** afin de remporter la bataille pour l'emploi.

Cette ambition, forte et puissante, ne pourra être mise en œuvre concrètement, efficacement, que si elle est partagée. C'est pourquoi l'élaboration du SRDEII a mis l'accent sur la concertation : une première phase a permis de réunir plus de 500 contributions écrites ; celles-ci ont ensuite permis de nourrir la seconde phase de concertation, réunissant environ 2 000 personnes, dans des ateliers thématiques, lors de 7 réunions organisées dans tous les territoires des Hauts-de-France en octobre et novembre 2016.

Les 7 rencontres ont montré la volonté, l'effervescence et l'énergie des acteurs économiques des Hauts-de-France. Notre région dispose de tous les atouts pour réussir : nous pouvons, et devons, être ambitieux et « conquérants ».

Ces différentes dynamiques qui structurent ce SRDEII Hauts-de-France sont issues de cette démarche de co-construction avec les acteurs socio-économiques de la région. Avec un objectif partagé, être au service de nos 280 000 entreprises et des 1,9 million d'emplois salariés.

Si le SRDEII précise le cadre de notre ambition, afin d'emmener les Hauts-de-France vers l'excellence économique et l'emploi, il s'inscrit également dans un ensemble plus vaste et cohérent avec notamment l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), la convergence des SRI-SI/S3 (Stratégies Recherche et Innovation des anciennes Régions Nord-Pas de Calais et Picardie) et l'adoption du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles), qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

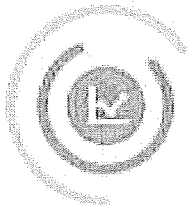
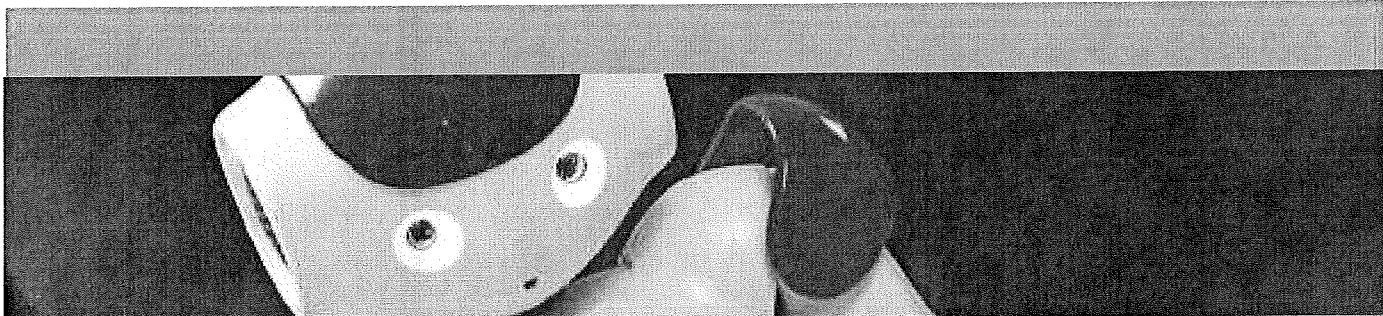


Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)



5 DYNAMIQUES STRATÉGIQUES POUR NOTRE NOUVELLE AMBITION RÉGIONALE





I - 5 DYNAMIQUES STRATEGIQUES POUR NOTRE NOUVELLE AMBITION REGIONALE

Après une vaste concertation régionale, nous avons choisi de structurer la stratégie régionale autour de 5 dynamiques stratégiques : Troisième Révolution Industrielle (TRI), Euro-Hub, Welcome EU, Génération S, Créa-HDF. Ces axes fixent des ambitions fortes pour les Hauts-de-France en posant une nouvelle méthode de développement économique, à la fois très concrète et accessible à tous les acteurs économiques, à toutes les entreprises du territoire, et ainsi qu'à tous les outils d'accompagnement et de financement afin de libérer la croissance.

Les forces de la Région, de l'Etat, de la Métropole Européenne de Lille, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Départements seront réunies au service du développement économique des territoires et faciliteront l'accès aux aides et dispositifs d'accompagnement à toutes les entreprises de la région, quelles que soient leur taille, leur localisation, leur secteur d'activité ou leur problématique.

La Région est l'animatrice de ces 5 dynamiques, en lien avec les territoires et en s'appuyant sur la nouvelle agence régionale d'innovation Hauts-de-France.

Les objectifs poursuivis seront :

- de mettre en relation et en mouvement les acteurs ;
- de communiquer et de valoriser nos dynamiques afin de les rendre attractives, pour les acteurs du territoire comme pour les investisseurs extérieurs ;
- d'assurer une veille technologique, et faciliter l'accès aux pôles de compétitivité régionaux ;
- de développer des formations ;
- d'accompagner les filières économiques et de favoriser l'émergence de filières économiques à fort potentiel comme le recyclage et la valorisation des déchets ;
- de développer des parcs d'innovation, qui ont pour vocation d'animer les dynamiques dans les territoires, en les rendant visibles et attractives ;
- d'assurer l'articulation avec les dispositifs et réglementations nationaux ou européens ;
- d'accompagner les acteurs pour répondre aux appels à projets et dossiers nationaux et européens ;
- de soutenir les entreprises ;
- de mettre en œuvre les orientations décidées par les instances de gouvernance et de pilotage du SRDEII.

Chacune de ces 5 dynamiques bénéficie des 4 plans d'actions (Starter – Booster – Emploi – Territoires) qui sont développés en partie II de ce SRDEII. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition numérique seront des enjeux majeurs de ces dynamiques et plans d'actions (annexes 1 et 7).

Le SRDEII s'inscrit également dans le sillon tracé par l'adoption des Programmes Opérationnels pour le déploiement des fonds structurels européens dans les territoires de la région Hauts-de-France sur la période 2014-2020. La Région, en tant qu'autorité de gestion de ces programmes, a misé sur l'innovation, la recherche et la conversion de ces orientations en emploi dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Elle a souhaité renforcer sa position et développer les secteurs à fort potentiel au travers l'adoption de la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3).

C'est pourquoi les 5 dynamiques stratégiques suivantes, issues de la concertation avec les acteurs socio-économiques régionaux sont étroitement liées à cette SRI-SI/S3 et aux fonds européens correspondants.

LA REGION PIONNIERE DE LA TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE, MARITIME ET AGRICOLE

La Région Hauts-de-France a été la première Région au monde à mettre en place en intelligence collective une stratégie régionale visant à concrétiser une transition énergétique et économique en développant le concept de Troisième Révolution Industrielle (TRI). Sans être équivalente, la démarche « industrie du futur » complète cette mutation profonde visant à adopter l'appareil de production à l'ère numérique.

La TRI dans la région Hauts-de-France est une dynamique collective qui compte fin 2016 plus de 700 initiatives en cours - dont 200 suivies par la Région -, un investissement à la fois privé et public d'environ 500 millions d'euros par an, plus de 13 millions d'euros déposés par des citoyens sur le livret d'épargne. La Région s'est également dotée d'un fonds de financement CAP TRI, de 50 millions d'euros.

Cette dynamique s'appuie sur des acteurs d'excellence : les pôles de compétitivité Matikem-Uptex-TEAM2 (matériaux, textiles, recyclage), Aquimer - IAR (produits aquatiques et industrie et agro-ressources), I-TRANS (transports), mais aussi sur des laboratoires et plateformes de transfert technologique comme le CETI, CEAtch, Industrilab, ainsi que sur un réseau de grandes écoles et universités très dense d'où sont issus 10 % des ingénieurs formés en France chaque année (soit près de 3 700). Elle est par ailleurs fortement articulée avec plusieurs Domaines d'Activité Stratégiques de la SRI-SI/S3 (annexe 5) : Transports, Matériaux, Energie, Numérique.

Notre région est la 4^{ème} région industrielle française, reposant sur 15 900 établissements et 305 000 salariés, soit 9,8 % de l'effectif industriel national. L'industrie pèse 16,8 % de la valeur ajoutée régionale.

L'agro-alimentaire est notre 1^{er} secteur industriel en chiffre d'affaires avec 10 milliards d'euros. Il compte 1 000 entreprises pour 50 000 salariés, grâce à un secteur agricole, halieutique et aquacole dynamique.

La région se positionne parmi les principaux territoires en France pour la chimie du végétal en raison d'un important accès à la matière première et la présence d'opérateurs d'envergure en ce qui concerne la 1^{ère} transformation des matières agricoles.

C'est la 1^{ère} région française pour le ferroviaire (100 entreprises, 10 000 salariés, 27 % des effectifs nationaux). La région se positionne également au 2^{ème} rang national pour l'automobile (7 sites constructeurs et plus de 350 sous-traitants, fournisseurs et prestataires, 50 000 emplois directs) ; pour le textile-habillement, 1^{ère} région européenne pour la recherche sur les textiles techniques. Ce secteur emblématique de notre région compte 498 entreprises pour près de 13 000 salariés). L'industrie aéronautique, est également bien représentée avec 8 500 salariés. La région est au 4^{ème} rang pour les industries mécaniques et métallurgiques (3 832 entreprises, 126 434 salariés).

La région est 3^{ème} pour le secteur de l'énergie avec 350 entreprises, 25 000 salariés. Les secteurs prépondérants : production, transport et stockage d'énergie, services énergétiques à l'industrie (sidérurgie, automobile, chimie, agroalimentaire, pétrolier, nucléaire) et au tertiaire.

La plasturgie compte 315 entreprises, dont 96 % de PMI et 14 000 salariés.

*Cet écosystème regroupe **500 000 emplois** répartis en 7 branches professionnelles : agriculture, pêche et sylviculture (60 000), métiers du gros œuvre (100 000) et du second œuvre (60 000), travail des métaux (140 000), industries de transformation (90 000), métiers de l'électricité et de l'électronique (30 000), industries des matériaux (20 000).*

La dynamique « TRI » déjà forte de ces atouts structurants, sera encore amplifiée au travers de **4 thèmes** :

- **L'industrie du futur** (objets connectés, usines connectées, robotique, fabrication additive...). Notre région doit être à l'avant-garde des nouveaux modes de production qui assureront la compétitivité, la performance et la qualité de notre tissu industriel, mais aussi la possibilité de concevoir les nouveaux produits indispensables au XXI^{ème} siècle.
- **L'efficacité énergétique**, au cœur des 5 piliers de la Troisième Révolution Industrielle.
- **L'économie circulaire**. Ce modèle repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant la destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation, ainsi que sur le prolongement de la durée d'usage des produits, ou la réutilisation et le recyclage des composants (déconstruction ferroviaire, véhicules hors d'usage, etc.).
- **L'économie de la fonctionnalité**. Ce modèle repose sur la vente d'un usage additionné de services plutôt que la vente de produits. Sa mise en œuvre et son accompagnement sont hautement stratégiques à l'heure des nouveaux modes de production, à l'aube de la révolution du design (impact des fabrications additives, bio-design, nouveaux matériaux, mais aussi service design) et pour convertir progressivement l'économie de la sous-traitance en une économie de concepteurs-proprétaires.

L'accompagnement des filières, (BTP, « Airbus » du ferroviaire, etc.) et des entreprises autour de ces quatre thèmes sera amplifié comme stratégie fondamentale de valeur ajoutée et de développement économique régional. Il sera décliné dans les territoires autour de parcs d'innovation labellisés.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais constitue de ce point de vue l'occasion de booster la filière de la performance énergétique des bâtiments.

Le soutien à l'industrie régionale

L'économie de la région Hauts-de-France est marquée par le poids historique d'une industrie qui a connu un fort recul mais qui dispose d'atouts lui permettant de résister dans un contexte international de transformation des modèles économiques.

De nombreuses industries régionales ont opéré des mutations en termes de stratégie - produit - marchés pour se positionner sur les secteurs d'avenir.

Le grand enjeu pour le secteur industriel est de redémarrer le moteur de l'investissement, particulièrement l'investissement productif qui représente le meilleur gage de compétitivité des entreprises.

Des pans importants de l'industrie sont toutefois encore éloignés de la transition numérique. Prendre le virage du digital leur permettra de rentrer véritablement dans la troisième révolution industrielle par une refonte de leur modèle économique et leur inscription dans l'économie décarbonée. **Les plans « industrie du futur » et « booster filières »** portent l'ambition d'accompagner le tissu industriel régional dans cette complète mutation pour construire l'industrie de demain.

Enfin, la Région s'est engagée auprès de l'Etat dans la création d'une **mission "commissariat spécial pour la revitalisation et la réindustrialisation des Hauts-de-France"** confiée à Philippe Vasseur.

Le soutien à la pêche, l'agriculture et l'agroalimentaire

La dynamique de la TRI s'applique également pleinement à l'agriculture, le secteur de l'agro-alimentaire et des agro-industries, mais également à la pêche et l'économie maritime dans son ensemble. Dans ces domaines également, pour une meilleure efficacité, la Région privilégiera les relations partenariales avec les territoires, notamment les Départements, et opérateurs du secteur.

Le contexte européen offre aux producteurs, qu'ils soient agriculteurs, pêcheurs ou aquaculteurs, de réelles opportunités, en particulier une demande de produits alimentaires en croissance structurelle et de nouveaux débouchés non alimentaires. La bio économie, la méthanisation et la chimie du végétal représentent également une opportunité majeure. Les modes de production doivent évoluer et la modernisation et l'innovation dans les exploitations agricoles constituent des éléments essentiels pour répondre à cette orientation stratégique des « fermes du futur », comme le projet Agrilab.

De même, **la modernisation des outils de pêche et l'innovation dans les industries de transformation des produits de la mer dont la région est le 1^{er} centre européen**, sont nécessaires dans un objectif de développement durable tant sur plan environnemental qu'économique. Dans ce cadre, la constitution progressive d'un cluster maritime, rassemblant les forces vives professionnelles, universitaires et de de la recherche doit contribuer à accélérer ces mutations.

Le développement des formations et leurs adaptations aux nouvelles compétences et aux nouveaux métiers seront pris en compte.

Différents campus des métiers participent déjà à la dynamique. L'idée est ici de constituer un réseau « Ecole de la Troisième Révolution Industrielle » qui couvre l'ensemble des niveaux et des voies de formation, y compris l'enseignement supérieur, s'inspire des campus des métiers, et s'articule avec eux pour constituer une trame d'excellence fondée notamment sur le développement de filières prioritaires.

L'attractivité de la filière sera développée par la mise en place des fablabs dans les lycées qui encourageront l'appétence des jeunes pour la fabrication d'objets et multiplieront les contacts avec le monde de l'entreprise et par le soutien en général aux « makers », mouvement d'innovation numérique et industrielle qui préfigure l'industrie de demain et attire de nouveaux publics vers l'industrie.

« EURO-HUB » : UNE REGION COMMERCANTE, LEADER DE LA DISTRIBUTION ET HUB LOGISTIQUE EUROPEEN

Située au cœur du bassin de consommation le plus riche d'Europe, (78 millions d'habitants à moins de 300 km de Lille), la région dispose d'une implantation exceptionnelle et d'infrastructures remarquables et multimodales, incluant les ports de pêche, de transport passagers et marchandises (Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque) reliés aux transports ferroviaires et doublés d'autoroutes qui la connectent facilement au bassin parisien comme à l'Europe du Nord-Ouest. Le Canal Seine-Nord Europe complètera prochainement ces infrastructures de manière unique.

1 177 km d'autoroutes, 2 916 km de voies ferrées, 215 km de littoral sur le détroit le plus fréquenté du monde, 3 grands ports maritimes (Dunkerque, Calais, Boulogne-sur-Mer), 1 381 km de canaux de voies navigables (dont 992 km accessibles au fret et 380 km à grand gabarit), 27 ports fluviaux, 2 aéroports internationaux avec Lille-Lesquin, Beauvais-Tillé et la Plate-forme aéro-industrielle de Haute Picardie.

Les transports et la mobilité font par ailleurs l'objet d'un domaine d'activités stratégique de notre Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3).

La région rayonne dans le monde entier par ses entreprises commerçantes, leader de la VAD et de la distribution alimentaire et spécialisée. Elle abrite aujourd'hui le Pôle de compétitivité PICOM dédié au commerce de demain (en articulation avec le DAS Ubiquitaire de la SRI-SI/S3) et des incubateurs-accelérateurs reconnus comme Euratechnologies. L'innovation dans les métiers du commerce est fondamentale pour créer demain une valeur ajoutée complémentaire à toutes les formes de commerce : de proximité, de zones commerciales, à distance.

En outre, la région Hauts-de-France :

- *est la 1^{ère} région dans le secteur du conditionnement (en effectifs) ;*
- *est la 2^{ème} région dans le secteur de l'entrepôt (en effectifs) ;*
- *dispose de près de 600 000 m² d'entrepôts de dernière génération déjà disponibles ou prévus ;*
- *est la 2^{ème} région en centrales d'achats non alimentaires (en effectifs) et en nombre de bâtiments logistiques ;*
- *est la 3^{ème} région française pour le transport de fret, interurbain et de proximité (en effectifs) ;*
- *dispose d'un Pôle de compétitivité I-TRANS, cluster à vocation mondiale pour les transports terrestres durables ;*
- *dispose d'un Pôle d'excellence Euralogistic, réunissant 500 acteurs de la logistique et campus de formation unique en France.*
- *est la 1^{ère} région maritime de France (en tonnage de marchandises traitées) ;*
- *dispose du 1^{er} centre européen de transformation et de commercialisation des produits de la mer, du premier port de pêche de France ;*
- *dispose de la plus grande gare de marée d'Europe ;*
- *dispose du 1^{er} port de voyageurs français et du Tunnel sous la Manche ;*
- *dispose du 3^{ème} grand port maritime français en termes de trafic.*

*Les métiers du commerce et de la logistique regroupent plus de **400 000 emplois marchands** dans la région Hauts-de-France autour de trois branches professionnelles : transports, logistique et commerce-vente.*

La dynamique « Euro-Hub » forte de ces atouts structurants est lancée **autour** de cinq thèmes :

- **L’Euro-corridor**

La région est située sur le parcours de deux corridors européens de flux logistiques, du Royaume-Uni à l’Europe centrale et de Rotterdam / Anvers à l’Europe du sud. Autour de cette position, de grands investissements et projets d’infrastructures, notamment portuaires, révèlent un potentiel important de création d’emplois dans la région. Il est pour cela nécessaire de positionner la région au niveau européen en s’inscrivant davantage dans les réseaux et groupes de travail en lien avec la Commission européenne mais aussi en développant des partenariats avec les régions et pays concernés, notamment via des infrastructures comme NorlinkPorts. Cela permettra également à la Région de mieux anticiper et préparer les candidatures aux appels à projet européens.

- **Le canal Seine-Nord Europe : un projet majeur à dimension européenne**

Inscrit plus globalement dans le projet de liaison fluviale européenne Seine Escaut, le Canal Seine-Nord Europe constitue un projet structurant pour la région Hauts-de-France. Les 107 km de canal à grand gabarit allant de Compiègne à Marquion, vont ainsi permettre de développer les transports de marchandises par voie d’eau.

Ce projet et les aménagements périphériques qui en découlent (4 plateformes logistiques le long du tracé, réaménagement du canal Condé/Pommerœul) constituent un enjeu important pour le développement économique de la région durant la phase chantier et au-delà. Il générera 10 000 emplois directs mais également entre 30 et 50 000 emplois induits. En outre, la mise en œuvre de clauses d’insertion ambitieuses aura des conséquences importantes sur les bassins d’emploi.

Par ailleurs, la création de cette liaison à grand gabarit fait naître des potentialités réelles de développement du **tourisme fluvial**, et notamment autour de la croisière (paquebots fluviaux) Dans le cadre de la politique de développement touristique portée par la Région, une action coordonnée sera recherchée avec les EPCI et les Départements en matière d’aménagement et de promotion touristiques.

- **La mobilité intelligente – l’Internet des flux – la e-logistique**

La région compte de nombreuses infrastructures remarquables mais également des chercheurs de renommée internationale. Des expérimentations sont déjà en cours avec des entreprises, sur la massification dans les transports, le fret intelligent et transfrontalier, les nouvelles mobilités. L’objectif est de développer ces initiatives en coordonnant des démonstrateurs à l’échelle de la région et de positionner ainsi les Hauts-de-France sur l’expérimentation dans les transports et la mobilité.

- **Le Commerce multi-canal, la digitalisation**

L’objectif est d’accompagner la transformation digitale de tous les commerces. Sans changer les fondamentaux de la distribution, le numérique permet de créer de nouveaux services et de

nouveaux parcours d'achat, qui s'inscrivent dans la complémentarité des différents types de commerce. L'ensemble des acteurs est concerné, quelle que soit la taille de l'entreprise.

- **La Shopping Experience – et les nouvelles formes de commerce**

En réponse à la variété grandissante de comportements, les parcours d'achat se sont diversifiés. De nombreuses innovations sont initiées dans les concepts de vente, les produits ou les services échangés, l'adaptation au contexte d'achat, notamment pour les formes de paiement ou en matière de logistique. La relation client se fait plus globale, dépassant le seul enjeu lié à la vente. L'expérience client est devenue le centre de gravité des nouvelles formes de commerce. Par notre histoire et nos savoir-faire, nous avons tous les atouts pour accentuer notre position de région pionnière de ces nouvelles formes de commerce.

« WELCOME EU » : UNE PLACE TERTIAIRE ET UNIVERSITAIRE SPECIALISEE, PORTE D'ENTREE EN EUROPE

La place tertiaire autour de l'Euro Métropole de Lille, mais également des dimensions tertiaires des autres territoires régionaux, notamment d'Amiens, est très spécifique et est leader dans bien des domaines. C'est un centre de back-office très important pour de nombreuses banques et assurances. C'est aussi un leader dans l'hébergement et l'informatique ou dans les nouvelles filières émergentes comme la cyber sécurité. La région regroupe également de très nombreux organismes de formation, véritable secteur de l'économie régionale, avec notamment des acteurs du e-learning extrêmement innovants.

Son emplacement au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles et même Francfort en fait un lieu stratégique et très compétitif pour les fonctions de back-office tertiaire, mais aussi un lieu d'expertise juridique transfrontalier et européen, centre d'excellence et d'accueil pour les étrangers souhaitant s'installer en Europe.

*Cette place tertiaire rassemble **450 000 emplois**, autour de 7 branches professionnelles : la sécurité, l'informatique, les services administratifs, les services juridiques, les fonctions transversales dirigeantes, banques assurances et formation recherche.*

La Région s'appuie pour cela sur le Domaine d'Activité Stratégique (DAS) Numérique (ou Ubiquitaire) définie dans sa Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3), sur ses nombreux parcs d'innovation et sur les universités et la Grande Ecole du Numérique. A noter également le centre dédié au e-learning en cours d'émergence à Euratechnologies.

Forte de ces atouts, la Région lance **la dynamique WELCOME EU** pour animer l'innovation et l'accompagnement des entreprises autour de 4 piliers :

- **La cyber sécurité**
Tous les acteurs économiques sont concernés. C'est un enjeu économique majeur en raison des pertes économiques que peuvent entraîner les cyberattaques. Avec le Forum International de la Cybersécurité et le développement d'un cluster Cybersécurité et Confiance Numérique, nous disposons d'atouts pour sensibiliser et améliorer les solutions apportées à ces menaces et développer l'activité économique.
- **Les fintech et la monétique**
La Métropole Européenne de Lille, 3^{ème} place financière de France et 2nde de l'assurance, vit la révolution en cours dans le numérique appliqué aux activités financières.
Dans ce domaine la Région appuiera les initiatives afin de développer des solutions innovantes et de nouvelles activités à haute valeur ajoutée.
- **Les ED Tech, nouvelles technologies appliquées à l'Education**

Les ED Tech sont un secteur d'avenir (le marché français de l'éducation est estimé à 135 milliards d'euros), puisque le secteur de l'éducation n'a pas encore réellement effectué sa transition numérique.

Notre écosystème d'innovation et notre accompagnement, notamment financier, doivent permettre aux startups régionales créatrices de contenus de se développer, nationalement et internationalement, sur les marchés du e-learning, des serious games ou des MOOCS.

- **Euro-place juridique et back-office**

Les activités d'expertises et de décisions (autrement appelées tertiaire supérieur) regroupent l'ensemble des prestations intellectuelles à destination des entreprises ainsi que les centres de décisions, sièges sociaux.

Il s'agit d'une clé d'entrée pour le développement stratégique des entreprises et des territoires car elles occupent une place centrale dans la répartition de la richesse et de l'emploi. Ces activités permettent aussi d'asseoir la visibilité du territoire et valoriser l'image de marque de la région. Enfin, centres de décisions et activités d'expertises tiennent une place centrale dans le modèle économique régional, participant de plein pied à la création de valeur et au renforcement de l'innovation.

A l'heure du Brexit, parce que l'expertise réglementaire et juridique peut être un atout de compétitivité, la Région Hauts-de-France se positionne comme une porte d'entrée majeure en Europe continentale, en lien étroit avec la Métropole Européenne de Lille.

« GÉNÉRATION S » : POUR UN MODELE REGIONAL INNOVANT DE LA SANTE ET DES SERVICES A LA PERSONNE, LEADER DE LA SILVER ECONOMIE

Les métiers des services à la personne, de la santé et des industries de la santé regroupent des réalités différentes, aux enjeux stratégiques pourtant convergents. Notre région dispose d'atouts immenses dans ces filières : 3^{ème} pôle français de la biologie-santé-nutrition, avec des entreprises à fort potentiel et des laboratoires de recherche reconnus, une filière services à la personne en plein essor, une Silver économie qui représente un potentiel majeur, avec un marché régional estimé autour de 10 milliards d'euros par an. 53 % de la consommation et 64 % de la demande en matière de santé viennent des seniors. Les 60 ans et plus représentent aujourd'hui 1,2 million d'habitants en région. Ils seront 1,7 million en 2030 (+ 30 % de croissance en 15 ans).

*Les métiers de la santé et des services à la personne regroupent plus de **400 000 emplois marchands** dans la région Hauts-de-France, avec des acteurs d'excellence de tout premier plan, comme le Pôle de compétitivité Nutrition-Santé-Longévité, le Pôle d'excellence Eursanté à Lille et le Cluster E-Santé à Amiens. La recherche universitaire y tient également un rôle déterminant et axe ses recherches sur le vieillissement à Lille, mais aussi la chirurgie faciale et l'e-santé à Amiens.*

*La Santé est par ailleurs un **Domaine d'Activité Stratégique (DAS)** reconnu dans la **Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3)**.*

*A souligner également le **Campus des Métiers et Qualifications Autonomie-Longévité-Santé** qui fédère dans le domaine des formations les services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, les services à la personne, la domotique et les services numériques, en associant les branches professionnelles concernées.*

La dynamique « Génération S » forte de ces atouts structurants est lancée autour de 3 thèmes :

- **L'e-santé et la m-santé** : la filière santé et ses nouvelles déclinaisons numériques (e-santé) et mobiles (m-santé), sont fortement porteuses d'innovation et de nouveaux services. Elles ne suppriment pas, mais doivent au contraire venir compléter une offre de soin directe dans les territoires dont certains sont confrontés à la fois à la désertification médicale et au manque d'infrastructures numériques.
- **La domotique, immotique et les smart data** : les technologies numériques doivent accompagner l'évolutivité et l'adaptation du logement (domotique, immotique, smart building...) qui sécurisent et facilitent notamment le maintien à domicile des seniors, mais également un panel de services à domicile représentant un important gisement d'emplois non délocalisables.
- **La Silver économie** : elle représente un marché important, est une nouvelle filière qui nécessite un accompagnement fort de l'innovation et notamment des startups, mais aussi une structuration de la filière et la création de ressources communes ainsi que le positionnement

de la Région comme chef de file en lien avec l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels concernés.

Ces thèmes irriguent et articulent tous les acteurs des filières de la santé, des services à la personne, des industries et des startups.

L'animation régionale, véritable moteur de la conduite du changement, aura pour mission de piloter la dynamique et le plan d'action pour développer les usages et les financements.

La mise en place d'un portail internet permettra à la fois d'assurer le suivi de la dynamique (objectifs et résultats) auprès des acteurs et d'affirmer notre position de leader à l'externe.

En articulation avec la formation, l'offre de soin, la santé, la Silver économie, il s'agit de construire un plan pour le développement des **services à la personne** qui valorise la qualité des services, la reconnaissance des métiers et le professionnalisme des entreprises. En appui sur les pratiques **d'innovation sociale**, ce plan a également pour ambition d'encourager la mutualisation des services, le décroisement des acteurs, l'essaimage des bonnes pratiques et d'accompagner les nouveaux modèles économiques.

Dans le cadre de leurs compétences en matière d'action et d'inclusion sociales, les Départements seront des partenaires essentiels dans le pilotage de cette dynamique.

**« CREA-HDF » : LA REGION DES INDUSTRIES
CREATIVES ET DE L'ACCUEIL**

Les industries créatives et de l'accueil participent autant à l'image et à l'attractivité de la région qu'à son développement économique, plaçant l'économie de l'immatériel au cœur de l'innovation. La Commission européenne souligne d'ailleurs que les industries créatives et intellectuelles possèdent un fort potentiel de croissance et procurent des emplois de qualité à quelque cinq millions de personnes à travers l'Union européenne.

Parallèlement, le tourisme représente en région 5,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires (3 % du PIB régional), 18 800 000 visiteurs annuels et 45 600 000 nuitées touristiques. Son développement irrigue tous les territoires.

Notre région dispose d'atouts culturels et sportifs sur lesquels peut s'appuyer une vraie politique de développement économique en matière de tourisme (annexe 4), en articulation avec celle menée par les Départements, avec :

- *une offre touristique très diversifiée (patrimoine balnéaire, patrimoine historique, patrimoine naturel, dynamisme de la scène artistique et du mouvement sportif, centres de congrès, lieux de pratique culturelle et sportive, parcs de loisirs) ;*
- *une politique régionale ambitieuse en matière culturelle et une situation géographique exceptionnelle, au cœur du bassin de consommation le plus riche d'Europe.*

La région est également 2^{ème} région française pour le cinéma. Elle dispose d'acteurs importants de la télévision, de la radio et de l'information, mais surtout d'acteurs de productions de l'image et de jeux vidéo de premier rang. Elle a également de nombreux atouts dans la mode, le design, la numérisation d'œuvres d'art, les événements de sports et loisirs, l'artisanat d'art ou de bouche pour ne citer que quelques exemples. De nombreuses PME et TPE à très fort potentiel s'y développent.

L'artisanat (de bouche, d'art, d'esthétique, etc.) est au cœur de cet axe stratégique de proximité et de créativité. Par sa présence en centre bourg ou ville et la qualité de ses produits et services, il est le promoteur de notre art de vivre à la française. L'artisanat de la nouvelle région Hauts-de-France compte :

- *77 704 entreprises, en hausse de 18,3 % depuis 2008, soit une densité d'entreprises de 121 ;*
- *228 000 actifs salariés et non-salariés (dont 162 500 salariés).*

L'artisanat est tourné vers l'avenir et les potentiels d'innovation de ces structures entrepreneuriales sont considérables. Le maintien et le développement de l'activité des entreprises artisanales (tant en milieu urbain qu'en milieu rural) constituent un enjeu majeur pour l'aménagement du territoire et le développement économique. Au-delà d'un dynamisme économique local, il est générateur de lien social, préserve la mixité urbaine, participe au dynamisme des communes et améliore la qualité de vie, notamment par un service de proximité de qualité, en lien avec les stratégies économiques locales.

La région possède déjà deux campus des métiers pour les images numériques et les industries créatives à Roubaix et Tourcoing, ainsi qu'un autre campus à venir sur les métiers du tourisme et de l'attractivité au Touquet. Elle dispose également de parcs d'innovation comme Euratechnologies, La Plaine Images, La Serre Numérique, Le L@b, Arenberg Mine Créative et d'une filière encore émergente aujourd'hui organisée autour de Pictanovo et du Louvre-Lens. Le Domaine d'Activité

Stratégique (DAS) « images » est l'un des 7 thèmes retenus dans la Stratégie Recherche et Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3).

*Cet écosystème regroupe dans notre région **160 000 salariés** et 6 branches professionnelles : les métiers de la communication et de l'image, Hôtellerie Restauration Tourisme, Alimentation, Coiffure Esthétique, Animation culturelle et sportive, Création artistique.*

Forte de ces atouts, la Région lance **la dynamique Créa-HdF** qui a vocation à faire le lien entre les différentes politiques et filières et à porter une démarche ambitieuse d'innovation et d'accompagnement des entreprises autour de 3 piliers :

- **L'image et les industries créatives**
Située au carrefour du numérique et de l'image, la filière de la création numérique se caractérise par son dynamisme. Les Hauts-de-France sont au cœur de l'Europe créative. Avec Pictanovo en chef de file, et des parcs d'innovation comme La Plaine Images (qui vient d'accueillir sa 100^{ème} entreprise), La Serre Numérique, Arenberg Mine Créative et Louvre Lens Vallée, les acteurs régionaux peuvent s'appuyer sur un réseau d'écoles, de formations spécialisées, de centres de recherche et d'associations professionnelles et d'entreprises dont de très nombreuses TPE. Au-delà du dynamisme de ces startups, est visée la création de nombreux nouveaux emplois durables.

- **Le numérique, la numérisation et la reconnaissance des contenus**
Avec l'explosion des tablettes et des smartphones, chaque foyer dispose de 5 à 7 écrans différents. La connaissance, la culture l'éducation, et leurs modes d'acquisition et de consommation évoluent profondément : les méthodes éducatives traditionnelles par exemple perdent en partie de leur pertinence. Le numérique modifie profondément les processus de création, de production, de distribution mais amplifie également la diffusion de nouveaux contenus dans l'éducation, les médias, la promotion et la vente. La banalisation des équipements en réseau vont permettre un accès au « savoir » immédiat. La création ou l'adaptation de contenus est au cœur de cette révolution en cours, fortement créatrice de valeur.

- **L'Experience Economy**
Un essor très important du tourisme doit s'articuler autour de la mise en œuvre régionale de ce que Joseph Pine appelle l'Expérience Economy, qui répond à un besoin croissant des individus de se divertir et se ressourcer. Secteur en pleine mutation, l'économie touristique est marquée par de nouveaux modes de consommation et l'émergence de nouvelles tendances et valeurs sociétales dans un contexte d'hyper-concurrence entre les territoires et les offres. L'Experience Economy s'appuie tout à la fois sur une stratégie marketing du territoire, une stratégie de l'offre des métiers de l'accueil, mais aussi sur les savoir-faire artisanaux régionaux de qualité et de proximité, pour produire de nouvelles offres productrices de valeur ajoutée.

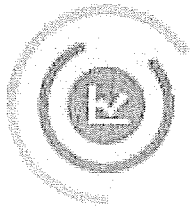
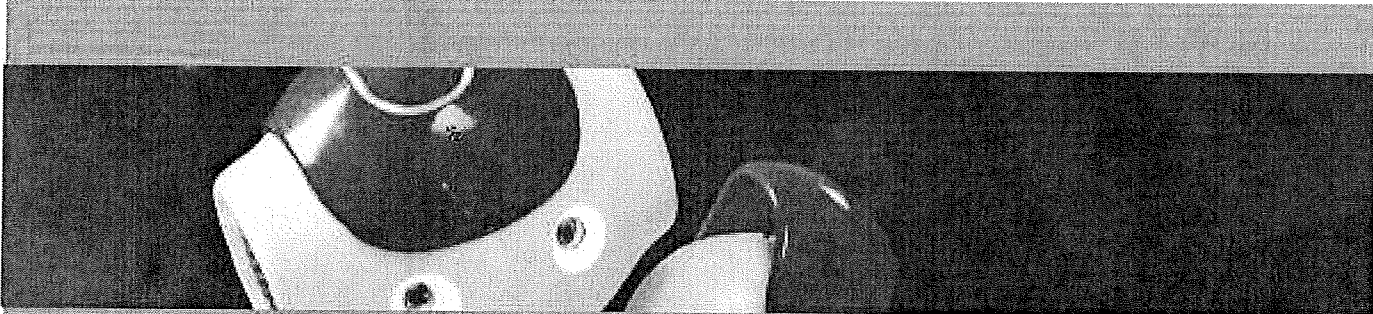


Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)



DES DYNAMIQUES SOUTENUES
CONCRÈTEMENT
PAR 4 PLANS D'ACTION





II - DES DYNAMIQUES SOUTENUES CONCRETEMENT PAR 4 PLANS D' ACTIONS

Les 4 plans d'actions présentés dans les pages suivantes sont les moyens opérationnels de développer l'emploi et les entreprises dans les 5 dynamiques stratégiques régionales.

- La création et la reprise des entreprises : **le plan Starter.**
- La croissance des entreprises : **le plan Booster.**
- L'emploi : **le plan Emploi.**
- Leur déclinaison harmonieuse dans les territoires : **le plan Territoires.**

Ils s'appuient en particulier sur les dispositifs d'accompagnement, notamment financiers (annexe 2), des entreprises, avec l'objectif assumé d'être **la Région qui propose les aides les plus compétitives et la simplicité la plus pro-business de France**, capable d'attirer sur son territoire les investisseurs.

La Région s'appuiera sur ses partenaires et acteurs régionaux, afin d'apporter une attention particulière au développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), à l'artisanat et au commerce, secteurs stratégiques, afin de garantir un développement équilibré de nos territoires.

Les démarches des Schémas Départementaux de l'Amélioration des Services au Public (SDAASP) et du SRDEII devront concourir chacune, dans leur périmètre d'intervention et de manière concertée, au développement d'actions concrètes pour améliorer le quotidien des habitants et l'accès aux services.

1 - Plan Starter

Pour la création et la reprise, le commerce, l'artisanat

La Région décline le plan Starter avec les partenaires de l'accompagnement, de l'innovation, des territoires et des branches professionnelles. Elle assure l'attractivité de la démarche Starter par une communication grand public multi-canal, incluant présence web et salons.

Ce plan s'articule notamment avec la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3) des Hauts-de-France et les fonds européens Feder correspondants.

1.1. - La sensibilisation

L'objectif est de faire évoluer la culture des habitants des Hauts-de-France sur l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative, afin que chacun puisse devenir acteur du développement économique de la région. Cette sensibilisation concerne à la fois :

- les élèves et apprentis, en lien étroit avec le Rectorat, en tant qu'académie Pilote, qui met en place un parcours entrepreneurial et une pédagogie par projet, appliquée au travers de projets ou outils tels les mini-entreprises ou le programme « J'apprends l'entreprise » ;
- les étudiants (plus de 200 000 en région) grâce notamment au réseau Pépité (...) ou aux Hubhouses (Pole étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) en relation avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires ;
- les jeunes hors milieu scolaire, en lien avec les partenaires institutionnels (Etat, EPCI, Départements...) et par les acteurs de la jeunesse (réseaux associatifs, centres d'information jeunesse, missions locales, écoles de la seconde chance, etc.) ;
- le public féminin, en relation avec tous les partenaires ;
- l'Economie Sociale et Solidaire, en sensibilisant les opérateurs de la création et du développement d'entreprises ;
- les cédants potentiels et les repreneurs d'entreprises.

En partenariat avec les Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP), la Région propose une démarche de diagnostic préalable à l'entrée dans le parcours de créateur-repreneur d'entreprise. Celui-ci permet d'identifier le potentiel entrepreneurial des porteurs de projets et d'accéder à des formations leur permettant de disposer des compétences en matière de gestion d'entreprise.

Le PASS Formation pourra également être mobilisé en faveur des porteurs de projets pour lesquels l'acquisition de compétences techniques est nécessaire à l'exercice de leur activité.

1.2. - Starter - Création-reprise

Un socle commun de compétences et de connaissances doit être proposé à l'ensemble des porteurs de projet, ainsi qu'une réorientation en fonction de la nature du projet (innovation, artisanat, commerce, économie sociale et solidaire...). La Région et ses partenaires (EPCI, communes) s'appuieront sur un réseau d'opérateurs régionaux (associatifs, consulaires et assimilés...).

Les créateurs se verront proposer pour leur parcours d'accompagnement collectif ou individuel, un chéquier « starter » :

- pour préparer leur projet, le monter, le financer et créer leur structure, ainsi qu'un suivi post-crétation. Ce parcours sera proposé dans un objectif d'équité territoriale ;
- autour de ce parcours seront proposées des actions complémentaires, notamment celles facilitant le test d'activité pour des porteurs de projets qui souhaitent vérifier la réalité de leur marché dans un cadre sécurisé ;
- un volet financier permettra, via des aides directes ou la mobilisation d'outils de type capital-risque, prêt d'honneur et fonds de garantie, de faciliter le démarrage des projets et de sécuriser leur pérennisation.

Les startups remplissent aujourd'hui un rôle essentiel au service de la mutation et de la modernisation de l'économie régionale, contribuant ainsi à la création d'emplois qualifiés sur le territoire. Un réseau de **parcs d'innovation** labellisés est au service des porteurs de projets pour les aider dans la création et l'accélération de leur startup.

Les porteurs de projets innovants se verront ainsi proposer une capacité d'hébergement mais également du conseil, de l'expertise, un accès à des formations, une mise en réseau et toute une série d'actions nécessaires pour réduire le risque d'échec commercial ou technologique de la future entreprise.

1.3. – Starter - Artisanat

L'**artisanat** est un secteur très important pour la création d'entreprises, et la Région développe un partenariat avec la Chambre de Métiers pour accompagner spécifiquement les créateurs-repreneurs artisans.

1.4. – Starter - ESS

Définie par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, l'**Economie Sociale et Solidaire** est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé » ayant un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices, une gouvernance démocratique et une gestion responsable.

L'Economie Sociale et Solidaire est composée « des activités de production, de transformation, de distribution, d'échange et de consommation de biens ou de services » mises en œuvre sous la forme de coopératives, de mutuelles, d'unions, de fondations, d'associations et de sociétés commerciales qui, aux termes de leurs statuts, respectent les principes de l'ESS, la recherche de l'utilité sociale et une gestion responsable.

L'enjeu réside dans la capacité des acteurs, dont les Départements, à proposer des solutions d'accompagnement et de financement sur l'ensemble du territoire régional en développant des outils pouvant être mobilisés à chaque étape de cette phase de vie d'une structure. Cela passera par un parcours dédié construit en partenariat avec les territoires, pour un meilleur ancrage local des projets (annexe 1).

2 - Plan Booster

2.1. - Booster-Filières

Dans les limites réglementaires (et dans le cadre d'une complémentarité fonds privés / fonds publics), la Région, en coordination avec les programmes et actions des Départements, accompagne les filières (pôles d'excellence, clusters, branches, grappes...) en finançant :

- des actions d'accompagnement des entreprises par filière (accompagnement numérique, stratégie, formation/emplois, diagnostics, salons...);
- des actions d'accompagnement aux thématiques des 5 dynamiques stratégiques régionales (industrie du futur, Silver économie, aide au design, experience economy, cybersécurité, etc.).

2.2. - Booster-Innovation

L'innovation est un enjeu majeur de l'économie régionale et doit irriguer l'ensemble des entreprises, notamment au travers des 5 dynamiques régionales, en cohérence et de manière transversale avec la politique d'innovation régionale, incarnée par la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI/S3) et la stratégie de recherche de nos universités.

La Région veillera, en s'appuyant sur l'Agence Régionale d'Innovation, à coordonner la sélection des entreprises à potentiels d'innovation et leur accompagnement par les dispositifs les plus adaptés.

En outre :

- **les expertises** des Pôles de compétitivité et des plateformes de transferts technologiques. Les 8 pôles actuels sont les leaders des piliers stratégiques de la nouvelle SRI-SI/S3 ;
- **un réseau régional labellisé de parcs d'innovation (incubateurs-accélérateurs-démonstrateurs-sites d'excellence-technopoles)**, inscrits dans au moins l'une des 5 dynamiques stratégiques, pour l'accompagnement des projets et startups, et le lien avec l'enseignement supérieur et les pôles de compétitivité ;
- **les appels à projets régionaux, nationaux (comme le PIA) ou européens**, en lien avec la SRI-SI/S3 et les 5 dynamiques stratégiques ;
- **les « stages innovation PME »** pour les élèves en fin de master 2 et élèves ingénieurs. Un soutien est également prévu pour les doctorants effectuant leur thèse en partenariat avec une entreprise (dans le cadre des PO FEDER 2014-2020) ;
- dans le cadre des PO FEDER 2014-2020, un dispositif de « structuration d'une équipe commune à au moins un laboratoire et une entreprise, autour d'une stratégie de recherche inscrite dans la durée ». Cette collaboration est en effet source de partage des connaissances, d'innovation et porteuse de compétitivité pour les entreprises, et donc créatrice d'emplois. Ce dispositif a également pour objectif de décloisonner les acteurs privés et de la recherche ;
- **la formation** des chefs d'entreprise et cadres dirigeants à l'innovation ;
- **les dispositifs et instruments financiers** (subventions, avances remboursables, prêts à taux zéro, Fonds Régional d'Innovation, Fonds Régional d'Amorçage, etc.). La Région recherchera l'effet levier des financements publics afin d'augmenter la part de fonds privés (Crowdfunding, Business Angels,...), notamment dans le cadre des appels à projets, nationaux ou européens ;
- un réseau à construire, pour permettre à des entreprises existantes, disposant d'une capacité d'accueil, d'héberger des jeunes entreprises innovantes dans l'optique d'une fertilisation croisée des équipes autour de la culture d'innovation et de l'esprit startup ;
- la Région soutiendra également les entreprises souhaitant déposer des brevets.

Le pilotage de l'écosystème régional d'innovation est confié à la Région en partenariat avec l'Etat.

2.3. - Booster-Exportation (annexe 2)

1) Se préparer à l'international

- Par les événements type « Rencontres de l'International / I-week », à travers des sessions d'informations pays récurrentes du type « Journées pays » (identification d'opportunités, conditions d'accès aux marchés, etc.) ;
- par des bilans de potentiel d'exportation, des formations, des financements de Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE).

2) Prospector

- Participation à des salons, des congrès internationaux et à des grands événements, en France et à l'étranger, actions collectives par filières, conseils juridiques à l'export ;
- les opérations de « rayonnement et diplomatie économique » liées aux 5 dynamiques stratégiques seront pilotées par la Région. Les salons à caractère professionnel concernant des secteurs d'activités spécifiques et prioritaires seront pilotés par les organismes consulaires ;
- **coordonner le réseau des acteurs de l'export** (CCI International, bpifrance, DIRECCTE, Conseillers du Commerce extérieur de la France, Business France, Douanes...) en proposant des réunions trimestrielles afin d'échanger sur les dossiers exports et les entreprises régionales (et leurs problématiques internationales).

3) S'implanter à l'étranger

- Développement de la représentation des entreprises et associations professionnelles à Bruxelles (via la délégation régionale) et à Londres (en lien avec le Brexit) ;
- dans les branches exportatrices, développement du portage des primo-exportants ou des Volontaires Internationaux à l'Export (VIE) par les entreprises régionales déjà implantées par la création d'un réseau dédié « ExporteLesHautsDeFrance » ;
- **financement** : fonds régional en partenariat avec bpifrance.

2.4. - Booster-Financement

La Région entend trouver les bonnes complémentarités entre les outils qu'elle gère en propre, les outils confiés à des partenaires extérieurs et ceux des territoires qui auront manifesté leur volonté de poursuivre leur politique de développement économique.

L'appui aux entreprises en Hauts-de-France reposera sur 3 piliers indissociables :

- **une nouvelle offre de services globale**, comprenant notamment de nouveaux régimes d'aides directes (par exemple, pour les TPE artisanales et commerciales) ;
- **une organisation reposant sur une nouvelle direction** « Appui aux entreprises » et la mission « Hauts-de-France Financement » ;
- **de nouvelles procédures avec des modalités de traitement**, de paiement, de suivi des demandes d'entreprises permettant plus de réactivité, un traitement de proximité et un accompagnement.

La Région souhaite aboutir, lorsque nécessaire, à des **contractualisations globales** qui reprennent l'ensemble des concours qu'elle est en capacité de mobiliser en faveur des entreprises (formation, innovation, internationalisation...).

L'intervention financière de la Région en direction des entreprises revêt 2 formes :

- **indirecte** via les instruments financiers (en capital, en prêt, en prêt d'honneur, en avance remboursable, en garantie) ;
- **directe** (en avance remboursable, en subvention, en prêt, voir en prise de participation au capital d'entreprises).

2.5. - Booster-TPE-Artisans-Commerçants

Par son caractère non délocalisable, l'économie de proximité, de l'artisanat, du commerce, est un enjeu majeur pour la Région. Un accompagnement spécifique devra favoriser leur adaptation aux mutations actuelles de l'économie et des marchés et ainsi leur développement. Il s'agit de les aider à se structurer ou à se transformer pour accéder à de nouveaux marchés, à créer de nouveaux services ou de nouveaux modèles économiques.

L'engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais sera l'occasion d'une mise en œuvre du plan Booster TPE-Artisans-Commerçants.

La Région facilitera les projets d'investissements des très petites entreprises (TPE) artisanales, commerciales et de services pour agir en tant qu'effet levier dans le développement des activités économiques de proximité. Il s'agit de renforcer la compétitivité des TPE tout en favorisant leur ancrage territorial et leur structuration.

L'action régionale visera à :

- financer des actions d'accompagnement en matière de stratégie commerciale, numérique, ressources humaines, gestion financière, labellisations, démarches qualités etc. ;
- financer des actions, notamment au travers d'appels à projets, pour l'innovation et le développement numérique en lien avec les 5 dynamiques stratégiques.

Cette action s'articulera avec les actions conduites par les Départements dans le monde rural autour de la solidarité territoriale et des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

3 - Plan Emploi

L'emploi est la priorité régionale. Son maintien, sa création et son développement s'appuient :

- sur la stratégie de développement économique exprimée à travers le SRDEII ;
- sur la politique de développement des formations et des choix d'orientation, dont l'ambition et la déclinaison sont exposées dans le CPRDFOP, adopté en séance plénière de la Région le 13 décembre 2016 ;
- sur les dispositifs régionaux en faveur de l'emploi présentés ci-dessous.

3.1. - Recruter

Le dispositif PROCH'EMPLOI vise à rapprocher la demande de l'offre d'emploi, en particulier de l'offre d'emploi non pourvue et accompagner les demandeurs d'emploi motivés à trouver une formation.

En positionnant l'offre de service Proch'emploi comme complémentaire de celles des autres partenaires, Pôle emploi, Missions locales, PLIE, Cap Emploi... la Région se fixe notamment pour objectif de renforcer la coordination territoriale des acteurs et la mutualisation des moyens.

La Région propose une réponse de proximité qui se traduit :

- **pour le demandeur** : par une écoute à proximité du lieu du domicile et par une étude personnalisée de sa demande en vue de lui apporter une réponse adaptée ;
- **pour l'entreprise** : par une écoute et une analyse de son besoin à proximité de son lieu d'implantation et par un positionnement de candidats quand il s'agit d'une offre d'emploi. Il s'agit également d'accompagner les chefs d'entreprises, particulièrement TPE/PME, dans la formulation de leurs besoins et le recrutement lui-même.

Aides au recrutement :

Le dispositif ARDAN :

Il a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement d'un projet d'activité nouvelle dans les petites entreprises et dans les associations par l'intégration de nouvelles compétences d'encadrement assurant le pilotage du projet. Ce dispositif s'adresse aux petites entreprises (ne dépendant pas d'un grand groupe) et à toute personne en recherche d'activité professionnelle souhaitant mettre ses compétences en pratique dans la conduite d'un projet.

L'Aide Régionale à la Création d'Emploi (ARCE) :

Une aide régionale sous forme de subvention versée à l'entreprise qui crée un emploi à compter du 1^{er} janvier 2016 et dont le salaire n'excède pas 1,6 fois le SMIC. L'aide est égale à 25 % du montant des charges patronales supportées par l'entreprise sur le ou les postes éligibles créés, pendant 12 mois à compter de la date du recrutement.

3.2. - Insérer les personnes allocataires du RSA, les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, les seniors et les jeunes

La Région renouvelle son partenariat avec les missions locales et autres Conseillers en Evolution Professionnelle afin de les impliquer dans la réussite du dispositif Proch'Emploi et dans une logique d'ambition partagée et d'efficacité de la dépense publique.

Une attention particulière sera portée aux allocataires du RSA, dont le suivi et l'insertion sont assurés par les Départements avec lesquels la Région entretient un partenariat dynamique et étroit, afin de les inviter à retrouver le chemin de la formation professionnelle et de l'emploi.

Les Départements, en tant que chefs de file de l'inclusion et assurant à ce titre la coordination et l'animation du FSE (Fonds Social Européen) au sein des territoires, contribuent également au retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs.

La Région s'associera aux dispositifs départementaux de retour à l'emploi des allocataires du RSA et prendra en compte leurs besoins de formations spécifiques. Elle favorisera également les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les allocataires du RSA.

La Région développe également des actions spécifiques dans le cadre de la politique de la ville, à travers divers leviers outre le soutien à l'entrepreneuriat dans les quartiers (plan Starter), avec le soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi ou encore des actions en faveur de l'insertion par l'activité économique.

Enfin, la Région développe ses actions au plus près des territoires et de ses acteurs dans le cadre des Services Publics pour l'Emploi Local (SPEL) qu'elle co-anime avec l'Etat.

3.3. - Accompagner la reprise d'un emploi

Afin d'accompagner et de faciliter le retour à l'emploi des salariés-e-s, la Région mettra en place ou soutiendra des dispositifs réduisant les contraintes, notamment financières, pouvant survenir lors d'une reprise d'activité (transport, garde d'enfant, ...). Par exemple :

L'aide régionale au transport :

il s'agit d'aider les salariés qui utilisent leur véhicule pour aller travailler et qui n'ont pas accès aux transports en commun, par la prise en charge d'une partie des frais liés au trajet domicile-travail.

L'aide à la garde d'enfant :

elle est destinée aux parents d'enfants de moins de 3 ans en difficulté pour concilier ces gardes avec les horaires de travail.

Le prêt de véhicules :

un nouveau dispositif de prêt d'une voiture de la Région aux salariés en période d'essai. Les personnes concernées pourront s'adresser au Pôle emploi ou à la plateforme Proch'emploi, mise en place par la Région, pour en bénéficier.

3.4. – Les actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans les 10 zones d'emploi de France métropolitaine ayant les plus faibles taux d'activité féminins, 6 appartiennent aux départements du Nord et du Pas-de-Calais : zone d'emploi de Calais, l'Avesnois, le territoire de l'ancien bassin minier.

L'emploi féminin reste concentré sur un faible nombre de professions. Près de 83 % des femmes actives occupées sont concentrées dans 20 des 87 familles professionnelles existantes (essentiellement les métiers du tertiaire dont les professions telles qu'assistantes maternelles,

employés de maison, secrétaires, aides à domicile ou encore aides ménagères sont quasi exclusivement féminines).

En 2011, les femmes représentent **38 % des effectifs des cadres** dans la région, (contre 35,5 % en 2006).

La Région des Hauts-de-France souhaite renforcer l'accès des femmes à l'emploi notamment en concentrant ses efforts sur l'accompagnement des femmes dans les quartiers prioritaires et dans les zones géographiques identifiées comme ayant le plus faible taux d'activité féminin.

La Région choisit de centrer sa politique autour de 4 axes :

- être exemplaire dans sa politique interne ;
- être exemplaire dans sa communication, en veillant à promouvoir l'image des femmes dans ses illustrations ;
- décliner des objectifs d'égalité Femme/Homme dans les conventions de partenariat ;
- développer une politique de formation/sensibilisation de terrain spécifique pour les quartiers sensibles, où les inégalités sont les plus marquées.

3.5. - Les entreprises apprenantes

La Région a formalisé sa politique de formation dans le CPRDFOP voté fin 2016. Elle lance le programme de labellisation des « entreprises apprenantes ». L'objectif est de former et accompagner les entreprises qui le souhaitent pour se développer grâce à la formation et valoriser les initiatives dans le but de :

- simplifier l'accès aux dispositifs de formation ;
- former à la GPEC et favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie ;
- former à la gestion de l'innovation dans les entreprises ;
- inciter à participer au réseau des ambassadeurs des métiers et aux réseaux dédiés à l'innovation et à l'export ;
- labelliser et valoriser une marque « Entreprises apprenantes » afin de faciliter le recrutement spécifiquement dans les TPE-PME ;
- développer l'apprentissage et la professionnalisation dans les entreprises.

4 - Plan Territoires

Chaque territoire dispose d'atouts, de potentiels de richesses et de création d'emplois. C'est pourquoi l'économie régionale, et le SRDEII, sont construits avec les territoires en s'appuyant sur leurs spécificités, dans une perspective d'ambition partagée et de synergies à construire. A partir des enjeux identifiés, et au-delà des formes édictées par la loi, il s'agit de définir l'implication de chacun au service du développement de l'ensemble de l'économie régionale.

De par leurs compétences élargies en matière de développement économique et d'aménagement, les structures intercommunales sont un interlocuteur essentiel. Les pôles métropolitains et les territoires organisés qui fédèrent ces EPCI constituent un moyen d'articuler le développement de grands projets à vocation économique (Canal Seine-Nord Europe, Barreau Creil-Roissy, Economie maritime, portuaire, fluviale, aéroportuaire, ferroviaire...) ou grandes dynamiques stratégiques avec le développement économique local. De façon concertée avec la Région, les territoires seront également accompagnés dans leur développement, selon leurs spécificités, leurs atouts et leurs priorités.

4.1. - Aides aux entreprises et modalités de conventionnement (annexe 2)

La loi NOTRé place la Région comme la collectivité territoriale responsable du développement économique sur son territoire. Elle est désormais seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou l'extension d'activités économiques.

Les EPCI et communes pourront intervenir en complément des aides attribuées par la Région ou des nouveaux dispositifs régionaux (présentés en annexe 2) mis en place par la Région, en matière :

- d'aides directes aux entreprises ;
- d'aides aux organismes et partenaires de l'action économique (plan Starter et plan Booster), comme par exemple ceux qui interviennent en création-reprise et/ou développement d'entreprises.

Cette complémentarité se fera par conventionnement entre la Région et le territoire concerné.

Des délégations d'octroi des aides pourront être accordées exceptionnellement aux communes et EPCI, notamment dans le cadre des mesures 4, 6, 7 et 19 des Programmes de Développement Ruraux Régionaux nécessitant des contreparties publiques et dans le cadre d'aides aux projets de TPE, ainsi qu'aux organismes et partenaires de l'action économique, ne correspondant pas au cadre des dispositifs régionaux.

En matière d'immobilier d'entreprise

La compétence en matière d'immobilier d'entreprises est confiée par la loi NOTRé aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, qui pose également que ces interventions doivent rester compatibles avec le SRDEII. D'une manière générale, et en conformité avec la loi, la Région n'interviendra pas dans le financement de l'immobilier d'entreprise, ni dans les services de conciergerie attachés à cet immobilier (services de réception, secrétariat partagé, courrier, et autres mutualisations diverses).

Toutefois, la Région pourra éventuellement intervenir financièrement, en complément aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, sur les opérations d'aménagement ou de construction de locaux d'activité répondant :

- aux 5 axes stratégiques ;

- ou aux critères de la TRI ;
- ou faisant l'objet d'un montage juridique ou financier innovant (exemple : le démembrement de propriété) ;
- ou en lien avec les grands projets d'aménagement ;
- ou en cofinancement de fonds européens.

4.2. - Les parcs d'innovation

Dans le cadre de sa politique de création d'entreprises et de sa politique de développement d'écosystèmes d'innovation, dans une logique « Hauts-de-France » à décliner, la Région labellise et cofinance avec les territoires **l'accompagnement dans les parcs d'innovation** (technopoles-incubateurs-accélérateurs-démonstrateurs) selon les grands principes suivants :

- co-financement avec le territoire et avec les entreprises ;
- ambition régionale (objectif de montée en puissance en nombre de projets et entreprises pour garantir la vivacité de l'écosystème) et inscription dans au moins l'une des dynamiques stratégiques. L'objectif est de maîtriser le nombre d'initiatives et de densifier, autour de lieux thématiques et bien répartis à l'échelle du territoire ;
- cahier des charges d'accompagnement complet (incubation, accélération, connexion avec la recherche/innovation).

4.3. - Développement des quartiers prioritaires de la ville et des territoires ruraux

Parce qu'elle apporte une réponse parfois mieux adaptée aux territoires ruraux, mais aussi aux quartiers prioritaires en Politique de la Ville, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) méritera une attention particulière (annexe 1). Sur cette thématique, la Région, en partenariat avec les territoires et les acteurs concernés, notamment les Départements avec leur compétence obligatoire en matière de lecture publique, appuiera le développement et la création de « Tiers-Lieux », ces espaces, physiques ou virtuels, de rencontres entre personnes et compétences variées.

Intégrés dans un écosystème global, les Tiers-Lieux remplissent des objectifs de performance économique et d'innovation, mais également en termes de lien social et de développement local, en répondant par exemple aux problématiques de mobilité.

Les contrats de ville et leur pilier « développement économique » (intégrant les crédits de droit commun et les crédits spécifiques), ainsi que les conventions opérationnelles des Projets de Renouvellement Urbain soutenus par la Région pourront être les supports des négociations de financements régionaux y compris pour la mise en œuvre de projets de développement économique dans les quartiers.

Les territoires ruraux constituent un maillon important du tissu économique régional. Ils apportent également des services nécessaires aux habitants. Il s'agit notamment de revitaliser les centre-bourgs par un soutien au commerce et à l'artisanat et de promouvoir le développement de nouveaux services en zone rurale. Il s'agit également de valoriser leurs atouts et de promouvoir l'économie de proximité en les connectant avec les flux domicile-travail (mais également en développant le télétravail) ou touristiques.

Par ailleurs, afin d'accompagner les territoires, et notamment ceux connaissant des difficultés, la Région Hauts-de-France souhaite, dans le cadre d'une démarche négociée avec l'Etat, la mise en place de zones franches, fiscales, sociales et réglementaires. La signature avec l'Etat de l'Engagement

partenarial pour le Renouveau du Bassin Minier témoigne de ce que peut être un plan de relance pour un tel territoire.

La Région pourra intervenir afin de soutenir les tests d'activité et permettre à des porteurs de projet d'expérimenter pendant quelques mois leur idée de commerce en centre-ville, contribuant ainsi à leur redynamisation.

En réponse à la multiplication du nombre de travailleurs indépendants, la Région appuiera aussi le développement des espaces de coworking sur les territoires, espaces de travail partagés offrant une multitude de palettes professionnelles, preuve de la diffusion d'une nouvelle économie du partage dans les villes et les villages afin de favoriser l'implantation d'activités.

Le maintien de services de proximité pourra également faire l'objet d'une attention du Conseil régional au travers d'un soutien en direction des camions-tournée, ce service permettant de couvrir plusieurs communes démunies de commerce à partir d'un site fixe. Ce dispositif garantira un maillage local et contribuera notamment au maintien d'une population en milieu rural.

Par ailleurs, les territoires ruraux disposent d'atouts propres (disponibilité et prix des terrains, accès fluide aux grands axes de communication, main d'œuvre disponible, etc.) qui leur permettent d'attirer et de participer au développement d'entreprises. Le développement des territoires ruraux ne se limitera donc pas aux actions en faveur de l'économie de proximité.

4.4. - Marketing territorial et prospection d'investissements

La région Hauts-de-France est porteuse de caractéristiques, de richesses et de spécificités, qui combinées, font sa valeur et son identité propre. Une identité unique qui doit être visible partout.

Pour cela, la Région doit garantir, en concertation avec les territoires et les filières et dans une optique d'attractivité et de rayonnement, une identité et une image cohérentes des territoires, reposant à la fois sur des valeurs et des atouts partagés et sur des spécificités complémentaires.

Notamment dans le cadre de ses outils de marketing territorial, la Région peut apporter aux territoires et aux filières une ingénierie, des supports clé en main pour une diffusion nomade, une argumentation et un discours marketing et d'influence fiables, partagés, percutants et confrontés à l'excellence de nos voisins, à la perception et aux spécificités notamment culturelles et économiques de nos cibles internationales.

En réunissant tous les acteurs de l'implantation, la Région s'est dotée d'un formidable accélérateur de décision et d'accompagnement de projets, qui constitue un atout compétitif réel pour la Région, articulé autour de 3 éléments :

- en partenariat avec les territoires, la Région, directement ou avec l'agence régionale **Nord France Invest** et le réseau Investir, se charge de prospecter les investisseurs français et étrangers, de les accueillir et de répondre à leur besoin d'implantation ; Nord France Invest reçoit les fiches projets d'investisseurs étrangers identifiés par l'agence Business France ;
- les différents acteurs régionaux (Région, Etat, EPCI) se sont accordés sur le **contrat d'implantation**, qui permet d'offrir dans des conditions extrêmement rapides un accompagnement à la fois réglementaire et opérationnel aux entreprises qui souhaitent s'installer en région ;

- **la mission du commissariat pour la revitalisation et la ré-industrialisation**, qui réunit les services de l'Etat, les services du Conseil régional, les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-de-France, les établissements publics bancaires, Nord France Invest. Outre la recherche de repreneurs, investisseurs ou porteurs de projets prêts à installer ou relocaliser leurs activités en Hauts-de-France, il développe un réseau d'acteurs (fonds d'investissements, groupes industriels, banques) susceptibles d'être partie prenante sur des opérations de reprise d'actifs industriels ;
- un accompagnement financier en aides directes et indirectes (annexe 2).

4.5. - Un plan numérique

La Région s'engage pour accompagner la transition numérique des territoires et a adopté pour cela une « feuille de route numérique ». (annexe 7)

L'accès au très haut débit (notamment via la fibre optique), sera bientôt équivalent en tous points de la Région (cf. le plan régional sur le très haut débit, l'action des opérateurs en zone urbaine et l'action des quatre syndicats mixtes en zone rurale).

4.6. - L'ingénierie régionale et locale au service du développement des territoires

Le partenariat territorial sera renforcé par la **mise en œuvre des antennes régionales**. Ces dernières permettront de mobiliser l'ensemble des compétences de la Région au service des habitants et du monde économique (porteurs de projets, chefs d'entreprises...). Les besoins en ingénierie de certains territoires seront examinés au sein de ces nouvelles antennes régionales territoriales, avec les collectivités concernées, en lien avec les diagnostics d'ingénierie réalisés dans le cadre de la politique régionale d'aménagement.

Le réseau des antennes régionales contribuera, en articulation avec l'ingénierie locale, à répondre aux enjeux de la création d'activités et d'emploi. Ce réseau aura pour vocation :

- de mettre en réseau les territoires et leurs acteurs ;
- de diffuser les bonnes pratiques existantes ;
- d'accompagner la montée en compétences de l'ingénierie territoriale ;
- d'outiller et d'informer les territoires ;
- d'assister les territoires dans le montage des dossiers et réponses à appels à projet, notamment européens ;
- d'accompagner les expérimentations, notamment dans les agglomérations.

4.7. - Gouvernance du SRDEII et dialogue avec les territoires

Si la loi NOTRe dote la Région de la responsabilité exclusive de la définition des orientations en matière de développement économique et des régimes d'aides aux entreprises, leur mise en œuvre, pour être efficiente, se doit d'être collective.

L'ambition de la Région est donc de faire du SRDEII, au-delà de la feuille de route, le moteur de la mobilisation des acteurs sociaux-économiques, en priorité des territoires, des collectivités et des organismes consulaires.

- **Contractualisation avec les territoires**

La stratégie régionale fait l'objet de déclinaisons dans les territoires. 7 à 10 espaces de dialogue à l'échelle de la région Hauts-de-France permettront de formaliser des plans locaux de développement.

Ces contrats représenteront le croisement d'enjeux du SRDEII et des territoires et fixent des objectifs communs entre la Région, le territoire et les principaux partenaires du développement économique, de l'emploi et de la formation. Ils s'appuieront sur des territoires organisés (pôles métropolitains, pôles d'équilibre territoriaux ruraux, Départements...) selon leurs priorités et spécificités.

Ces contrats et les partenariats Région-EPCI qui en découlent, auront vocation à accompagner le déploiement des politiques régionales dans les territoires, à faire émerger et expérimenter des projets territoriaux innovants.

- **Les instances de gouvernance**

La gouvernance du SRDEII sera déclinée dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), mais également territorialement et par thématique. Ainsi, des rencontres annuelles auront lieu :

- sur les périmètres territoriaux qui auront été définis dans le cadre du SRADDET ;
- pour chacune des 5 dynamiques stratégiques.

En complément, les modalités de gouvernance et d'animation de chaque Plan Local de Développement seront précisées sur la base de travaux entre la Région et les territoires.

Enfin, une organisation technique dédiée du SRDEII permettra sa mise en œuvre et son évolution.

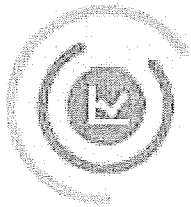
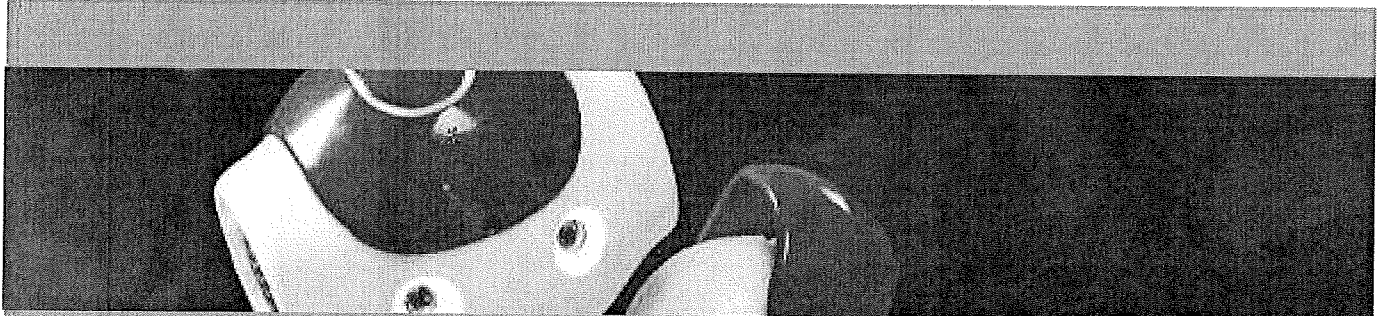


Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)



ANNEXES





III - ANNEXES

- ANNEXE 1 - L'Economie Sociale et Solidaire et l'innovation sociale**
- ANNEXE 2 - Les aides aux entreprises : « Booster financement » et « Hauts-de-France Financement »**
- ANNEXE 3 - La place de la Métropole Européenne de Lille et articulation avec le Plan Métropolitain de Développement Economique**
- ANNEXE 4 - Attractivité des Hauts-de-France et de ses territoires**
- ANNEXE 5 - Articulation avec la Stratégie de Recherche Innovation**
- ANNEXE 6 - Articulation avec la stratégie de formation (CPRDFOP)**
- ANNEXE 7 - La Feuille de route numérique des Hauts-de-France**
- ANNEXE 8 - Le cadre réglementaire et la concertation**

L'Économie sociale et solidaire et l'innovation sociale sont centrales dans la stratégie du SRDEII et apparaissent transversalement dans les 5 dynamiques régionales et les 4 plans d'actions.

L'économie, en tant que façon d'entreprendre, avec un potentiel de création d'emplois important dans tous les secteurs d'activités, elle apporte depuis longtemps des réponses innovantes aux enjeux et défis sociaux et environnementaux qui se posent en région.

Les structures de l'ESS sont une force dans des secteurs en pleine croissance et sont le creuset de projets porteurs d'innovation sociale, qui permettront de faire face aux évolutions de l'économie de proximité en les croisant avec les attentes des habitants.

Cette annexe présente une vue synthétique de cette politique.

Contexte :

La Région Hauts-de-France se caractérise par **un réel dynamisme en matière d'économie sociale et solidaire (ESS)**. En témoignent les chiffres de l'emploi : 208 100 emplois en 2014 soit 11,2 % de l'emploi régional, et une évolution de + 4 % entre 2008 et 2014 contre - 2,7 % pour l'ensemble de l'économie. La présence sur le territoire du premier centre de transfert en pratiques solidaires et innovation sociale en fait également une région pionnière en matière d'innovation sociale.

L'ESS se caractérise comme une **manière spécifique d'entreprendre** autour d'un **projet économique** orienté vers **l'utilité sociale**, d'une **gouvernance démocratique** et d'un **ancrage territorial** fort. Elle développe des savoir-faire spécifiques en terme de coopération entre différents acteurs pour trouver des réponses aux besoins locaux, l'amenant à se positionner comme « **précurseur** » sur les questions **d'innovation sociale** et de **nouveaux modèles économiques** en prise directe avec les enjeux économiques de demain.

La loi n° 2014-856 (article 15) du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire donne **une définition de l'innovation sociale**. Est considéré comme relevant de l'innovation sociale, le projet d'une ou de plusieurs entreprises consistant à offrir des produits ou des services présentant l'une des caractéristiques suivantes :

- **soit répondre à des besoins sociaux non ou mal satisfaits**, que ce soit dans les conditions actuelles du marché ou dans le cadre des politiques publiques ;
- **soit répondre à des besoins sociaux par une forme innovante d'entreprise**, par un **processus innovant de production** de biens ou de services ou encore par un **mode innovant d'organisation du travail**. Les procédures de consultation et d'élaboration des projets socialement innovants auxquelles sont associés les bénéficiaires concernés par ce type de projet ainsi que les modalités de financement de tels projets relèvent également de l'innovation sociale.

Enjeu :

La loi NOTRe prévoit dans son article L. 4251-12-1 que le SRDEII « définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire ».

Une première conférence a ainsi été organisée par le Conseil régional Hauts-de-France et l'Etat, avec le soutien de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Hauts-de-France, le 18 novembre 2016. Les propositions formulées dans le cadre de cette conférence, complétées par les contributions réalisées dans le cadre du SRDEII et des rencontres territoriales organisées par la CRESS, permettent aujourd'hui de fixer les contours d'une **stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire et de l'innovation sociale en Hauts-de-France** sur la base de trois ambitions :

- soutenir la création d'activités et d'emplois en ESS et décloisonner tout en reconnaissant l'ESS comme un champ économique « à part entière » ;
- remettre les dynamiques locales au cœur de la politique régionale ;
- trouver de nouveaux leviers de développement.

Ambitions :

Soutenir la création d'activités et d'emplois en ESS et décloisonner tout en reconnaissant l'ESS comme un champ économique « à part entière »

- Soutenir la structuration du champ de l'ESS afin de favoriser un accès aux ressources et aux outils équitable sur l'ensemble des territoires ;
- renforcer et participer à l'organisation de l'expertise au profit du développement et de l'accompagnement de projets dans l'ESS ;
- favoriser l'accès aux financements de droit commun (y compris les fonds européens) ;
- consolider les outils financiers spécifiques existants.

Remettre les dynamiques locales au cœur de la politique régionale

- Poursuivre l'accompagnement des territoires et la politique de contractualisation engagée afin d'assurer un maillage territorial homogène dans une logique de résorption des zones blanches ;
- accompagner l'émergence des initiatives territoriales à travers une logique ascendante (toutes formes de dynamiques collectives d'acteurs, Pôle Territorial de Coopération Economique) permettant de structurer des filières, créer et consolider des emplois, (re)vitaliser les territoires à travers une offre de service homogène tout en s'adaptant aux spécificités territoriales ;
- en articulation avec les dynamiques stratégiques du SRDEII, favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets portés sur le développement durable, comme par exemple la déconstruction ferroviaire.

Trouver de nouveaux leviers de développement en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'achat responsable en vue d'un changement d'échelle

- Développer l'achat responsable au service de l'économie et de l'emploi ;
- promouvoir l'innovation sociale à tous les niveaux pour irriguer l'ensemble de l'économie et anticiper l'emploi de demain ;
- accompagner les acteurs dans leurs mutations tant en termes de projection que de professionnalisation pour assurer la pérennité des structures.

Moyens :

La Région sera un partenaire aux côtés des autres collectivités engagées dans l'accompagnement et le soutien à l'ESS, en particulier les Départements – facilitateur, connecteur et financeur - pour accompagner le développement de l'ESS et de l'innovation sociale. A ce titre, le soutien au développement de l'ESS et de l'innovation sociale est **transversal aux axes et plans d'actions du SRDEII** et sera articulé avec les autres politiques régionales (territoriale, numérique, Proch'emploi, formation, TRI, attractivité...).

Les orientations et actions inhérentes à cette stratégie seront régulièrement discutées dans le cadre d'une **concertation régulière** avec les acteurs de l'ESS et les autres partenaires publics, et refixées tous les deux ans dans le cadre d'une **Conférence régionale de l'ESS**.

Les aides aux entreprises : Booster financement et Hauts-de-France Financement

L'accompagnement des entreprises par la Région Hauts-de-France revêt deux formes :

- les **aides indirectes**, sous la bannière « Hauts-de-France Financement » ;
- les **aides directes**, avec l'adoption de nouveaux dispositifs proposant un accompagnement financier pour toutes les tailles d'entreprises et à chaque phase de leur vie.

L'articulation de ces deux interventions doit permettre à la Région de proposer un accompagnement optimal et le mieux adapté aux projets des entreprises et à leur performance, avec l'appui dans certains cas des fonds européens.

1. - « Hauts-de-France Financement »

Engagement fort de la Région en faveur des entreprises de toute taille, la Région crée Hauts-de-France Financement pour le financement de leurs projets. Avec Hauts-de-France Financement, la Région réaffirme sa politique volontariste en faveur de l'emploi.

En apportant des solutions financières aux entreprises, la Région contribue :

- à la création d'emplois par le développement économique ;
- au maintien et à la sauvegarde d'emplois particulièrement dans les bassins touchés par le chômage, des fermetures d'entreprises ou dans les zones rurales ;
- à la sauvegarde et au développement de filières stratégiques et d'avenir.

Les retombées économiques et sociales pour le territoire constituent un critère prépondérant de décision dans les choix d'accompagnement. Les caractéristiques territoriales sont pleinement prises en considération.

Hauts-de-France Financement regroupe sous une bannière commune l'ensemble des participations et fonds de la Région soit près de 800 millions d'euros de financement à destination des entreprises. Par l'action de Hauts-de-France Financement, environ 55 000 emplois sont confortés ou créés chaque année.

Hauts-de-France Financement regroupe plus de 45 acteurs du financement. La Région en assure la coordination régionale au sein d'une Conférence des financeurs.

Hauts-de-France Financement permet, par le regroupement et la mutualisation des moyens de chacun, d'augmenter la capacité d'intervention financière en région, de faire effet levier sur d'autres sources de financement, et de construire des solutions adaptées à chaque problématique. Son intervention est complémentaire aux financements privés.

Hauts-de-France Financement offre une réponse simple et lisible aux entreprises et couvre les besoins à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, international, innovation, consolidation financière...). Sont financées, au plus près des territoires, les entreprises de toutes tailles : TPE, PME, PMI, ETI ou groupes.

Plateforme d'orientation des entreprises et d'ingénierie financière, Hauts-de-France Financement propose des solutions de financements complètes :

- en capital ou quasi fonds propres ;
- en garanties ;
- en prêts ;
- en prêts d'honneur ;
- en avances remboursables ;
- en financement d'immobilier.

2. - Les aides directes aux entreprises

La nouvelle boîte à outils des aides directes économiques régionales a été bâtie pour répondre aux principes suivants :

- simplicité (au regard du nombre de dispositifs existants) ;
- égalité de traitement des entreprises par la prise en compte de toutes les situations et de toutes les tailles d'entreprises ;
- lisibilité : par la clarification des critères d'éligibilité ;
- coordination – complémentarité avec le financement indirect apporté par la Région ;
- compétitivité de l'offre, facteur de renforcement de l'attractivité régionale.

Au-delà des cycles de vie de l'entreprise, l'accompagnement et le soutien de la Région sera également mobilisé sur tous les vecteurs concourant au développement des entreprises.

Possibilités d'accompagnement des entreprises par la Région et les territoires

	Jeunes entreprises et porteurs de projet	Subvention d'investissement
CREATION		Subvention d'investissement
DEVELOPPEMENT INDUSTRIE ET SERVICES A HVA	TPE et PME	Avance remboursable ou subvention
DEVELOPPEMENT ARTISANAT COMMERCE	TPE	Avance remboursable ou subvention
DEVELOPPEMENT	ETI et Groupe	Avance remboursable ou subvention
IMPLANTATION	PME / ETI / Groupe	Avance remboursable ou subvention
CONSOLIDATION FINANCIERE	TPE / PME	Avance remboursable
CONSOLIDATION FINANCIERE	ETI / Groupe	Avance remboursable
EMERGENCE CREATION DEVELOPPEMENT	Structures de l'ESS	Avance remboursable ou subvention

La place de la Métropole Européenne de Lille et articulation avec le Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE)

Préambule

De par son poids dans l'économie régionale et sa capacité à attirer certaines fonctions métropolitaines supérieures, la Métropole Européenne de Lille (MEL) joue un rôle majeur dans le développement économique régional. Source de création de richesses et d'emplois, elle constitue également une ouverture vers l'Europe et l'international pour l'ensemble des acteurs économiques régionaux. La Loi NOTRÉ lui reconnaît un statut particulier conduisant à un espace de dialogue et de contractualisation spécifique entre la MEL et la Région, traduit notamment à travers le présent volet métropolitain du SRDEII.

Ce volet est construit sur la base du Plan Métropolitain de Développement Economique (PMDE) adopté le 18 décembre 2015 et qui, dès sa conception, a pris en compte l'échelle régionale et a préfiguré son articulation avec le SRDEII à travers une clause de révision prévue en 2017. Il s'inscrit également en cohérence avec les Plans métropolitains pour l'Economie Sociale et Solidaire, et pour l'Emploi, avec leurs déclinaisons en plans sectoriels (commerce, artisanat, rebond industriel, stratégie digitale, enseignement supérieur et recherche, relations internationales), ainsi qu'avec le Plan Climat Energie Territorial.

Le volet métropolitain exprime **une volonté partagée : contribuer à la croissance économique durable et au développement de l'emploi**, en confortant, au sein de la nouvelle région, la place et le rôle de la Métropole comme « catalyseur du développement régional » et sur certains domaines comme locomotive de l'économie régionale, dans un objectif de générer des effets d'entraînement profitant aux autres territoires. En cela, la Métropole assume le rôle attendu par l'Etat des métropoles en référence au pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016.

Le volet métropolitain du SRDEII traduit par ailleurs une approche commune sur l'enjeu de la clarification du rôle des acteurs publics sur le territoire, respectueuse des légitimités et stratégies de chacun, et recherchant une complémentarité d'intervention efficace et lisible. **Il porte notamment sur l'accompagnement des entreprises et les aides économiques, sur le soutien aux filières stratégiques, à la recherche et à l'innovation, aux transitions énergétiques et numériques, et sur la création et le développement d'activités dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'ESS.**

Il met en perspective les engagements que la Métropole Européenne de Lille, dans une démarche de partenariat renforcé avec la Région et ses territoires, souhaite porter en faveur d'un développement économique à la hauteur des ambitions régionales. Ces engagements seront au cœur de la convention cadre d'objectifs qui sera signée entre la MEL et la Région et intégrera pour chaque axe des indicateurs qui permettront une évaluation en continu.

I- La Métropole Européenne de Lille, 1^{er} pôle économique régional

La Métropole Européenne concentre le quart de l'emploi, de la masse salariale et du PIB régional.
Elle constitue le premier pôle économique des Hauts-de-France.

Ses atouts :

- 1,2 million d'habitants ;
- 60 000 établissements et des entreprises emblématiques : OVH, Ankama, etc. ;
- 506 500 emplois dont 380 000 emplois privés ;
- 15 sièges sociaux de groupes internationaux et 80 sièges d'entreprises de plus de 500 salariés ;
- 8 sites d'excellence : Euralille, Euratechnologies, Eurasanté, la Plaine Images, Campus CETI, la Haute Borne, Blanchemaille et Euralimentaire ;
- une métropole labellisée French Tech et la présence d'incubateurs, d'accélérateurs et de plateformes techniques d'innovation de 1^{er} plan ;
- 170 parcs et 3 500 hectares dédiés à l'activité économique ;
- 1^{ère} métropole du commerce extérieur en nombre d'exportateurs pour 10 000 entreprises ;
- 1^{ère} métropole pour l'accueil d'investissements étrangers (hors Paris) ;
- 3^{ème} métropole tertiaire derrière Paris et Lyon avec ses 225 246 m² de bureaux commercialisés en 2016 ;
- 3^{ème} métropole universitaire française avec ses 115 000 étudiants.

Ses points de fragilités :

- une hausse du chômage depuis 2008, marquée par un fort déséquilibre entre les zones d'emploi de Lille et de Roubaix – Tourcoing, qui nécessite d'agir pour la création d'emplois, tout particulièrement dans les quartiers politiques de la ville ;
- malgré un passé industriel emblématique, un positionnement au rang de Métropole la moins industrielle de France après la destruction de 8 000 emplois en 10 ans ;
- un déficit du secteur artisanal (120 entreprises pour 10 000 habitants contre 160 au niveau national) et un commerce de proximité fragile et à renforcer, en particulier dans les cœurs de ville marchands des grandes villes de la Métropole.

II- Des fondamentaux et un plan d'actions pour être au rendez-vous de l'ambition économique régionale

Au travers de ses plans pour le développement économique et l'emploi, et ses stratégies sectorielles, la Métropole Européenne de Lille s'est fixée un objectif : **faire de la Métropole un territoire créateur d'emplois, attractif pour les entreprises et porteur de filières d'avenir.**

Cet objectif vise à :

- stimuler le développement des entreprises ;
- agir pour une croissance inclusive ;
- concevoir un développement économique plus vertueux et respectueux des ressources naturelles et de l'enjeu de leur renouvellement ;
- amplifier l'attractivité et le rayonnement de la Métropole.

Il s'appuie sur quatre leviers d'actions : la proximité, le foncier, l'excellence et le RH & talents.

Dans le cadre du volet métropolitain du SRDEII, la Métropole Européenne de Lille souhaite valoriser et intensifier son action sur 11 axes qui s'inscrivent dans les 5 dynamiques stratégiques du SRDEII :

Dynamique 1 : TRI : la région pionnière de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole

Dynamique 2 : EURO-HUB : une région commerçante, leader de la distribution et hub logistique européen

Dynamique 3 : WELCOME EU : une place tertiaire et universitaire spécialisée, porte d'entrée en Europe

Dynamique 4 : GENERATION S : pour un modèle régional innovant de la santé et des services à la personne, leader de la Silver économie

Dynamique 5 : CREA-HDF : la région des industries créatives et de l'accueil.

1. Favoriser le développement des Parcs et de l'immobilier d'entreprises

Pour renforcer sa capacité à offrir aux entreprises endogènes et exogènes des conditions d'accueil et de développement attractives, la Métropole Européenne de Lille va amplifier l'effort d'aménagement économique réalisé ces dernières années.

2. Soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises

Quatre grands domaines fondent l'excellence métropolitaine :

- **le numérique, le son et l'image** (Euratechnologies, Plaine Images) ;
- **la santé et l'alimentation** (Eurasanté, Euralimentaire) ;
- **les matériaux et textiles innovants** (CETI, UPTEx, MATIKEM) ;
- **le tertiaire supérieur.**

Le SRDEII reconnaît le rôle de locomotive régionale de la MEL dans ces quatre domaines stratégiques.

De manière transversale, **la MEL souhaite développer la filière du sport**, et soutient également d'autres filières : le design, la mode, le e-commerce et la logistique, l'agroalimentaire, l'énergie, etc. pour lesquelles elle ne se pose pas comme locomotive, mais comme pleinement contributrice des enjeux régionaux.

3. Proposer une offre de services lisible, simplifiée et coordonnée au service des entreprises et de leur développement

Dans le cadre d'une convention, **la MEL et la Région déclineront les dispositifs d'aides aux entreprises en complémentarité et en subsidiarité, dans le respect du cadre régional**, et organiseront l'articulation de leur accompagnement aux entreprises.

4. Se saisir de la dynamique insufflée par la REV3 en engageant une politique ambitieuse de rebond industrielle et de transition énergétique

Dans le cadre du SRDEII, la MEL sera l'animatrice du rebond industriel et de la transition énergétique sur son territoire qui s'incarne dans le Plan métropolitain pour le Rebond Industriel. Dans ce cadre, la Région sera aux côtés de la MEL pour renforcer les actions en direction des entreprises industrielles et en faveur de la transition énergétique des entreprises.

5. Engager la mutation digitale du territoire

La Région reconnaît le rôle de locomotive régionale de la MEL en matière d'économie numérique et sa stratégie résolument digitale s'inscrivant en cohérence avec la feuille de route numérique de la Région.

6. Mobiliser la recherche, la formation en faveur du développement des entreprises du territoire

Dans ce cadre, la Région et la MEL chercheront à articuler au mieux le Schéma métropolitain de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), notamment au regard de la labellisation nationale ISITE de l'Université Lille Nord Europe et des enjeux d'intensification des partenariats entre laboratoires et entreprises.

7. Combattre le chômage

La Région reconnaît le Plan métropolitain pour l'emploi en cohérence avec le SRDEII et le CPRDFOP. Cette stratégie métropolitaine pour l'emploi s'ouvre par ailleurs à l'expérimentation : pour développer de nouveaux partenariats, notamment à travers l'implication des entreprises et de leurs réseaux, et de nouvelles solutions comme le dispositif "territoires zéro chômeur de longue durée" auquel la Région s'associera.

8. Renforcer l'attractivité internationale de la Métropole

La Région sera aux côtés de la MEL dans le cadre de démarches visant à développer l'attractivité du territoire, des filières et des entreprises à l'international, et facilitera l'action de Lille's Agency comme outil métropolitain de promotion et prospection en garantissant la bonne articulation avec Nord France Invest (NFI).

9. Soutenir le développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

Dans le cadre du SRDEII, en tant que coordinatrice en matière d'ESS sur son territoire, la MEL sera l'interlocutrice privilégiée de la Région dans ce domaine. A ce titre, elle participera activement à la dynamique de la Conférence Régionale de l'ESS.

10. Soutenir le développement de l'artisanat, du commerce et du bâtiment

Le SRDEII s'articule avec les Plans d'actions métropolitains pour le développement de l'artisanat et pour le commerce, développés en partenariat avec les chambres consulaires.

11. Participer au développement des activités agricoles et alimentaires

Le SRDEII s'articule avec la Stratégie métropolitaine agricole et alimentaire, et notamment dans l'accompagnement des jeunes agriculteurs, dans le développement de l'agrotechnologie, et dans la création et le développement d'Euralimentaire.

III- Dynamique partenariale, gouvernance et pilotage

A l'image de la méthode d'élaboration de sa stratégie de développement économique, la Métropole Européenne de Lille a souhaité installer pour son PMDE une gouvernance et une mise en œuvre partenariales et collectives et qui s'articulent avec les espaces de pilotage de ses stratégies sectorielles. Pour garantir une cohérence d'actions, la MEL s'est attachée à associer étroitement la Région.

La Région s'appuiera sur les instances de gouvernance du PMDE en tant qu'espaces de dialogue du SRDEII pour ce qui concerne son volet métropolitain.

Dans un contexte mondial où la concurrence entre territoires ou destinations se fait de plus en plus âpre, il est plus que jamais nécessaire de se différencier et de conforter sa visibilité pour attirer des entrepreneurs, chercheurs, étudiants, nouveaux habitants, touristes, dont les besoins auront été identifiés au préalable.

A peine à 1 h de Paris, 50' du Grand Roissy, 35' de Bruxelles, 1 h 20 d'Anvers et du Grand Londres, la région Hauts-de-France a besoin d'une aire métropolitaine forte et d'une capitale, Lille, de rang européen. La Région Hauts-de-France doit prendre une position de leadership, au côté de la Métropole Européenne de Lille, dans le portage d'une démarche grands-projets-rayonnement, avec les 5 pôles métropolitains qui l'entourent.

Le grand projet régional de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) est une opportunité qui permet d'impulser une stratégie régionale de relance associée à la transformation urbaine. Plusieurs dynamiques TRI « éclosent » en Europe du Nord-Ouest, Rotterdam, La Haye et le Grand-Duché du Luxembourg. La Région Hauts-de-France pourrait jouer un rôle moteur dans la constitution d'un réseau de territoires européens « TRI », constituant un facteur d'attractivité et de rayonnement.

Si de multiples collaborations existent de manière formalisée avec les territoires frontaliers (La Région compte ainsi deux Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (GECT) avec la Belgique : l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai et West-Vlaanderen/Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale), il existe de nombreuses collaborations transfrontalières autour de projets spécifiques (innovation, entrepreneuriat, développement rural ou tourisme).

Les programmes INTERREG permettent de concrétiser ces projets transfrontaliers dans lesquels l'innovation tient une place importante et croissante. Ces programmes permettent aux acteurs des filières identifiées dans la SRI-SI de s'ouvrir sur l'international, de trouver des compétences de pointe complémentaires et de créer des synergies.

On peut citer en exemple le projet GOTOS3 qui vise à renforcer les relations transfrontalières dans le domaine de l'innovation entre le Nord-Pas de Calais, la Flandre occidentale et la Wallonie. Les trois régions disposent d'un tissu industriel fortement orienté vers les PME et sont toutes trois actives dans les mêmes secteurs industriels. Le projet se consacre à cinq domaines industriels importants pour les deux régions : TIC et image, alimentation et santé, textile et nouveaux matériaux, transport et logistique, technologies propres. Suite à cette expérience positive, la Région Hauts-de-France va au-delà en travaillant avec les régions frontalières pour mettre en place une stratégie commune, fruit de la synthèse des stratégies économiques des partenaires impliqués.

Enfin, le **Brexit** constitue, en matière d'accueil d'investisseurs notamment, une opportunité à saisir.

Les territoires maritimes, une stratégie économique régionale d'excellence maritime et portuaire

Autres atouts de notre territoire, sa façade maritime et les opportunités en termes d'activités économiques et touristiques qu'elle offre. Une action, en lien avec les territoires et les acteurs concernés devra permettre de :

- proposer une approche territoriale reposant sur une large concertation entre tous les acteurs concernés ;
- assurer une bonne complémentarité entre les ports et la Région ;
- initier et accompagner les groupements d'entreprises régionales autour des filières identifiées avec une approche marchés (cluster, club d'entreprises) ;
- accompagner les projets d'innovation et de développement liés à la mer ;
- offrir un hébergement et un accompagnement aux porteurs de projets innovants de la création au développement de l'entreprise (plan Starter et Booster) ;
- soutenir le développement des activités maritimes, de la pêche durable et responsable, de l'aquaculture et valoriser les produits de la pêche ;
- promouvoir et proposer une offre de formation directement liée aux métiers de la mer.

Le tourisme, un potentiel à développer

En partenariat avec les territoires dont les Départements, le SRDEII s'articulera avec la politique régionale Tourisme.

Ses ambitions :

- le tourisme : une industrie à part entière créatrice d'emplois ;
- le tourisme comme vecteur de développement et d'attractivité du territoire ;
- une nouvelle stratégie de marketing territorial autour de marque(s) identitaire(s) forte(s).

Ses enjeux :

- contribuer à l'optimisation de la performance économique de l'offre (grands projets, équipements, professionnels, ...) ;
- déployer une territorialisation de l'action régionale pour stimuler et améliorer l'offre ;
- développer une stratégie marketing adaptée.

Les priorités régionales d'investissement touristique s'inscrivent sur les champs suivants :

- le « slow tourism » : nature/bien-être (vélotourisme, nautisme, tourisme équestre) ;
- la valorisation et la médiation des patrimoines ;
- la Mémoire ;
- le tourisme d'affaires.

Elles seront par ailleurs mises en œuvre sous le prisme du développement économique et de l'emploi, de la formation des acteurs et des professionnels et de l'innovation sous toutes ses formes.

L'Industrie des Rencontres et Evénements Professionnels dit « tourisme d'affaires » (congrès, conventions, événements d'entreprises, foires et salons) est un facteur indéniable de rayonnement national et international pour la région Hauts-de-France, à la fois en termes d'image, d'emplois et de retombées économiques directes et induites. La concurrence accrue en termes d'offres, de territoires, d'équipements et de services, impose aux acteurs de proposer des produits et prestations toujours renouvelés, d'une qualité irréprochable, répondant aux attentes intransigeantes du marché.

Le tourisme d'affaires est donc un secteur clé du développement économique et générateur d'attractivité globale qui s'organise sur plusieurs piliers dont les congrès et les séminaires.

Par ailleurs, au-delà de ces aspects, d'autres enjeux concourent à l'attractivité des Hauts-de-France, comme le niveau de qualification, le soutien à l'innovation ou encore l'aménagement cohérent et équilibré de nos territoires. Ainsi, si le SRDEII précise le cadre de notre ambition en matière d'attractivité et de promotion du territoire, afin d'emmener les Hauts-de-France vers l'excellence

économique et l'emploi, il s'inscrit également dans un ensemble plus vaste et cohérent avec notamment l'élaboration du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), la convergence des SRI-SI/S3 (Stratégies Recherche et Innovation des anciennes Régions Nord-Pas de Calais et Picardie) et l'adoption du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles), qui contribuent à la réalisation de ces objectifs.

La SRI-SI/S3 des Hauts-de-France est issue de la convergences des Stratégies Recherche Innovation des anciennes Régions Picardie et Nord-Pas de Calais. Cette stratégie s'articule autour de **7 axes dont 3 transversaux**.

Les éco-systèmes d'innovation sont développés dans le cadre des 5 dynamiques régionales, et grâce aux booster-innovation, booster-filières et à la politique de technopoles-incubateurs-accélérateurs-démonstrateurs développée dans le plan territoires.



LA STRATÉGIE RECHERCHE INNOVATION « HAUTS-DE-FRANCE »

	TRANSPORTS	SANTÉ	AGRICULTURE AGRO INDUSTRIES	IMAGES
MATÉRIAUX				
ÉNERGIE				
NUMÉRIQUE				

Articulation avec la stratégie de formation (CPRDFOP)

Le CPRDFOP, une stratégie de formation et d'orientation professionnelles au service de l'emploi et du développement des entreprises.

Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles recherche la meilleure articulation des formations professionnelles des jeunes et des adultes (lycées, apprentissage, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés), au regard des besoins économiques du territoire. Il place l'emploi au cœur de ses préoccupations, en s'attachant plus particulièrement à la qualité de l'information sur les métiers et de l'insertion professionnelle des sortants de formation. Il s'inscrit dans les dynamiques stratégiques et d'innovation dégagées par le SRDEII, afin de se placer en anticipation sur les besoins des différentes filières.

Une méthode :

Elaboré de manière partenariale dans le cadre du CREFOP, le Contrat de Plan est signé par l'Etat (Préfet, Recteur) et la Région, et proposé à la signature des partenaires sociaux.

Soucieuse d'une élaboration collaborative, la Région Hauts-de-France a souhaité compléter cette concertation par une large consultation, menée conjointement avec le SRDEII, afin d'associer les partenaires économiques, de l'innovation, de l'emploi et de la formation dans les différents territoires. Le CPRDFOP trouvera son prolongement à travers des contrats d'objectifs négociés avec les branches professionnelles, et s'inscrivant dans les dynamiques stratégiques du SRDEII.

7 axes stratégiques :

- les itinéraires de réussite et la lutte contre le décrochage ;
- l'information et l'orientation des jeunes, des familles et des adultes ;
- les lycées et les établissements de formation, éléments moteurs dans les territoires (carte des formations) ;
- le développement des formations en alternance ;
- pour une politique efficiente et concertée d'orientation et de formation des demandeurs d'emploi ;
- qualifier les actifs en emploi – accompagner par la formation professionnelle les filières innovantes, en développement et en mutations économiques ;
- les innovations pédagogiques et numériques.

Des innovations :

- identification partagée des besoins d'emploi et de formation ;
- développement des compétences clés et des compétences sociales (soft-skills) ;
- création d'un réseau d'Ambassadeurs des métiers ;
- information sur l'insertion à l'issue des formations professionnelles ;
- développement des dynamiques de Campus de formation ;
- animation d'un réseau d'« Entreprises Apprenantes » ;
- promotion des innovations pédagogiques et numériques ;
- inscription des acteurs de la formation dans les dynamiques stratégiques régionales.

Le Conseil régional des Hauts-de-France s'est doté d'une feuille de route numérique globale. Elle contient les grandes orientations relatives aux enjeux du numérique, au service du développement du territoire régional. Ce document fixe les axes d'actions qui permettront à la Région d'accompagner, avec ses partenaires, la transition numérique de la Région.

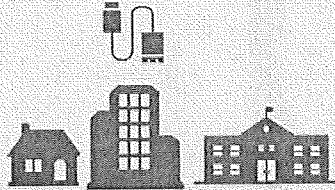
Elle s'articule autour de 4 Axes :

1. Garantir l'équilibre d'accès au Très Haut Débit, préalable au développement économique des territoires ruraux.
2. Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur le numérique : développement de la filière numérique, créatrice d'innovations et d'emploi (avec accompagnement de « sous-filière » en fortes émergences : celles reprises plus haut), accompagnement de la digitalisation de l'économie classique (à l'image du partenariat avec Facebook), formation aux nouveaux emplois (à l'image de la Grande Ecole du Numérique).
3. S'appuyer sur le numérique pour faire des Hauts-de-France une région de « makers » : développer un réseau de tiers-lieux/fablabs et stimuler l'innovation numérique et sociale (multiplier les événements créatifs, qui croisent les milieux, mieux permettre le passage de l'idée en projet de création d'activité).
4. Fédérer les acteurs de la transition numérique, valoriser et diffuser l'innovation. Affirmer l'ambition numérique des Hauts-de-France.

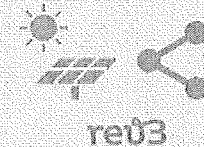
Feuille de route numérique de la Région Hauts-de-France
Pour réussir ensemble la transition numérique
des Hauts-de-France

Axe 1 - Garantir l'équité d'accès au très haut débit

Déployer le très haut débit fixe en Hauts-de-France



Mobiliser les réseaux THD pour déployer l'internet de l'énergie



Améliorer la couverture en téléphonie et internet mobile

Axe 2 - Réussir le pari des usages et de l'innovation

Développer les usages numériques
> Dans tous les territoires
> Dans toutes les politiques régionales (tourisme, santé, culture, transport...)
> Dans les pratiques de l'Institution



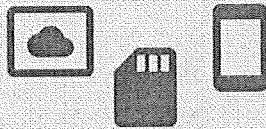
Développer un réseau de Tiers Lieux

Stimuler l'innovation numérique et sociale

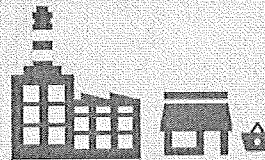


Axe 3 - Relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur le numérique

Aider les entreprises dans leur transition numérique



Développer la filière numérique, créatrice d'innovation, de richesses et d'emplois



Former aux nouveaux emplois du numérique

Axe 4 - Fédérer les acteurs de la transition numérique



Coordonner le numérique en interne de l'Institution

Coordonner le numérique avec les partenaires extérieurs

Lever de nouveaux financements en développant les partenariats extérieurs



Affirmer et faire connaître l'ambition numérique des Hauts-de-France

Selon la Loi de 7 Août 2015, dite NOTRé, un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) définit les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional.

Il définit les orientations en matière de développement de l'Economie Sociale et Solidaire, en s'appuyant notamment sur les propositions formulées au cours des conférences régionales de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le schéma organise par ailleurs, sur la région Hauts-de-France, la complémentarité des actions menées par le Conseil régional en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation qui doit être élaboré de façon concertée et adoptée par la Région, puis approuvé par l'Etat.

Un cadre régional

Un schéma qui s'articule avec les autres schémas et stratégies régionales :

Le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP)

Afin de favoriser l'articulation entre les dynamiques économiques et de formation, la concertation relative au SRDEII s'est tenue conjointement à celle de CPRDFOP également en cours de renouvellement.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) et la Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI)

Innovation et compétitivité sont deux facteurs incontournables pour que les entreprises se développent et créent de la richesse pour les territoires et des emplois pour leurs habitants.

Dans cette logique, l'Union Européenne a adopté la stratégie UE 2020 qui ambitionne une croissance intelligente, durable et inclusive pour les années à venir.

Pour décliner cette stratégie sur leur territoire, les Régions ont élaboré une Stratégie de Spécialisation Intelligente (**Smart Specialization Strategy « S3 »**) en matière de recherche et d'innovation. Le Nord-Pas de Calais et la Picardie ont ainsi respectivement fait valider par la Commission Européenne (en lien avec l'Etat) leur S3 dans la perspective de la programmation des fonds structurels européens 2014-2020.

Cette démarche de différenciation par rapport aux autres territoires européens sur des thèmes d'activités pour lesquels les régions disposent d'une excellence scientifique et économique consiste à identifier les domaines d'excellence du territoire et à s'appuyer sur eux pour développer des projets structurants, en mobilisant notamment des fonds européens, qui viendront abonder les fonds régionaux ou nationaux.

Un travail de convergence des S3 est actuellement en cours dans une logique de complémentarité. Il constituera la dimension « Innovation » du SRDEII Hauts-de-France mais orientera également les thèmes d'entrepreneuriat, d'attractivité, de partenariats avec les autres régions européennes.

Le SRADEET

Document stratégique intégrateur et à caractère prescriptif. Il répond selon la loi à deux enjeux de simplification : « **La clarification du rôle des collectivités territoriales, en octroyant à la Région un rôle majeur en matière d'aménagement du territoire** » et « **la rationalisation du nombre de documents existants en prévoyant l'insertion, au sein du SRADEET, de plusieurs schémas sectoriels** ».

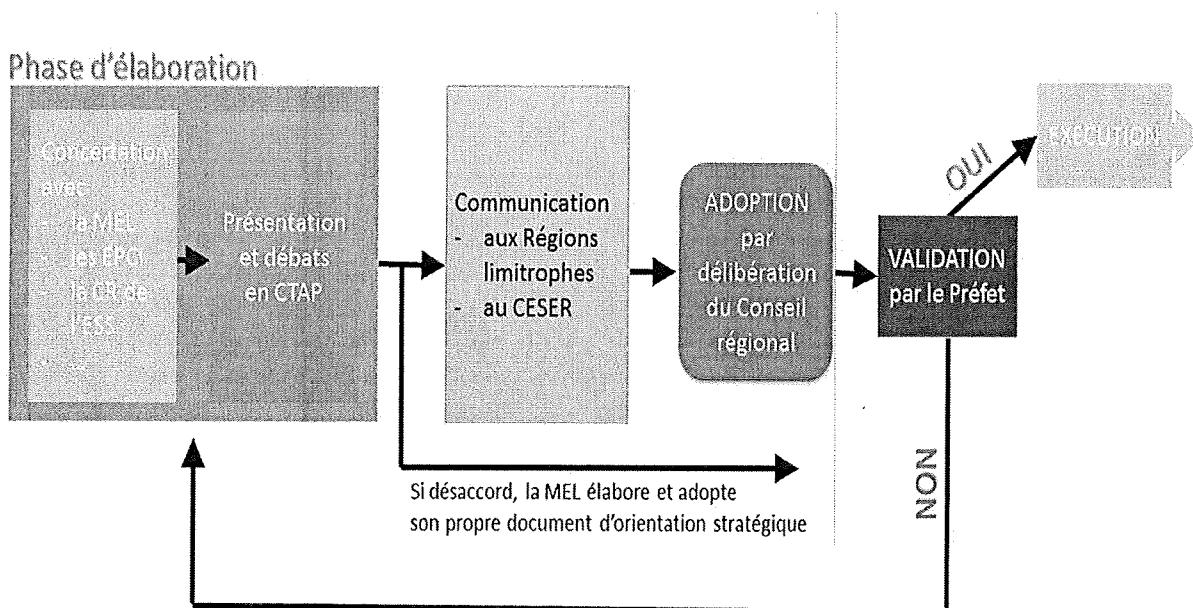
Il doit afficher des objectifs de moyen et long termes dans les domaines de compétence du schéma et notamment en matière :

- d'équilibre et d'égalité des territoires ;
- de désenclavement des territoires ruraux d'habitat ;
- de gestion économe de l'espace d'infrastructures de transport ;
- d'intermodalité et de développement des transports (personnes et marchandises) qui visent l'optimisation de l'utilisation des réseaux et équipements existants, la complémentarité entre les modes et la coopération des opérateurs ;
- de climat, d'air et d'énergie portant sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la lutte contre la pollution atmosphérique, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables et de récupération, notamment éolienne et biomasse ;
- de protection et de restauration de la biodiversité des continuités écologiques ;
- de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets.

La concertation sur ce schéma a débuté en novembre 2016 pour s'achever en Juin 2019.

Un SRDEII élaboré en concertation

Rappel de la procédure d'élaboration du SRDEII selon la Loi NOTRé :



Répondant au-delà de ce qu'imposait la Loi NOTRé en matière de concertation, la Région a souhaité s'appuyer sur tous les acteurs socio-économiques du territoire pour élaborer son SRDEII.

Un appel à contributions écrites a d'abord été lancé. Il s'est achevé mi-septembre. Ensuite, 7 réunions thématiques décentralisées se sont déroulées en octobre et novembre.

Afin de mieux favoriser les synergies entre nos politiques de développement économique et celles concernant la formation, nous avons voulu également coupler la concertation du SRDEII et celle du CPRDFOP : ainsi, lors de ces réunions thématiques du SRDEII, des ateliers étaient spécialement dédiés, à la question de la formation.

Les chiffres de la concertation du SRDEII :

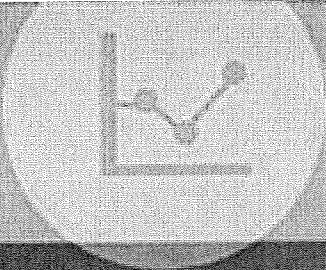
- 528 contributions écrites ont été reçues de 246 acteurs différents.
- Près de 1 300 personnes ont participé aux 7 réunions de concertation dans 25 ateliers dont 8 consacrés au CPRDFOP.

Les thèmes abordés étaient :

- la région de la Troisième Révolution Industrielle et agricole (133 contributions) ;
- un hub logistique et commercial à ambition européenne (60 contributions) ;
- santé et services à la personne, pour un modèle régional innovant (71 contributions) ;
- les Hauts-de-France, pour une économie de l'attractivité (91 contributions) ;
- l'emploi, priorité régionale (124 contributions) ;
- les Hauts-de-France, la région « pro-entreprises » (147 contributions) ;
- un SRDEII construit avec les territoires pour un développement économique harmonieux (144 contributions).

Les synthèses des contributions écrites et des réunions territoriales de concertation sont disponibles sur :

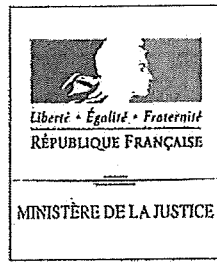
concertation-economie.fr



Retrouvons-nous sur : hautsdefrance.fr



151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél +33 (0)3 74 27 00 00 - Fax +33 (0)3 74 27 00 05



DECISION

portant délégation de signature à la plateforme interrégionale Grand-Nord du ministère de la justice à Lille

Le coordonnateur de la Plate-forme interrégionale de Lille,
chef du département de l'exécution budgétaire et comptable,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 12 de la décision du 27 avril 2017 portant délégation de signature (secrétariat général du ministère de la justice) ;

Vu la délégation de gestion entre la plateforme interrégionale de Lille et la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille en date du 12 mars 2013 ;

Vu la délégation de gestion entre la plateforme interrégionale de Lille et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord en date du 12 mars 2013 ;

Vu la délégation de gestion entre la plateforme interrégionale de Lille et l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse en date du 12 mars 2013 ;

PLATE-FORME INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031

59043 LILLE cedex

Vu la délégation de gestion entre le chef du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plateforme interrégionale de Lille et le chef du département immobilier des services judiciaires en date du 1^{er} mars 2013 ;

Vu la délégation de gestion entre le chef du département de l'exécution budgétaire et comptable de la plateforme interrégionale de Lille et la cheffe du département des ressources humaines et de l'action sociale en date du 18 février 2014.

DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée aux agents susnommés figurant nominativement dans l'annexe de la présente décision à l'effet de procéder aux actes d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement en dépenses et en recettes, dans le système d'information financière chorus, exécutés pour la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Nord, pour la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord, pour l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, pour le département immobilier de la PFI Grand-Nord et pour le département des ressources humaines et de l'action sociale de la PFI Grand-Nord en application des délégations de gestion visées supra par la plateforme interrégionale Grand-Nord.

Sont exclus de cette délégation, les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents figurant nominativement dans l'annexe de la présente décision, à l'effet de signer les bons de commande.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 juin 2017

Le coordonnateur de la plateforme interrégionale Grand-Nord,
chef du département de l'exécution budgétaire et comptable

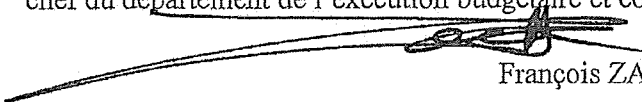

François ZANATTA

PLATE-FORME INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031

59043 LILLE cedex



ANNEXE

LISTE DES AGENTS BENEFICIANT DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

I. Valideurs d'engagement juridique et de demande de paiement

Périmètres financiers : Programmes 107 – 166 – 182 – 309 – 310 – 723 – 724 – 912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
TAMIEZAN Didier	Attaché principal d'administration	Titulaire	Adjoint au chef du département	Validation d'EJ et de DP sans aucun seuil
THUILLIER Christophe	Attaché d'administration	Titulaire	Chargé de missions Achats et CIF	Validation d'EJ et de DP sans aucun seuil
DOMBROWSKI Nathalie	Secrétaire administratif de 3 ^{ème} grade	Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
FACON Laurence	Secrétaire administratif	Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
DIEVAL Marie-Sylvie	Secrétaire administratif	Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
LEFORT Amandine	Agent contractuel de catégorie B	Non Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
SPINETTE Gregory	Secrétaire administratif	Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
NYBELEN Marc	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Responsable de Pôle Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
BENNOUR Nouria	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC
ZAMPAGLIONE Antonina	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Valideur Chorus	Validation d'EJ et de DP avec un montant maximum de 50 000€ TTC

PLATE-FORME INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031

59043 LILLE cedex

II. Gestionnaires Chorus – Certificateurs de service fait

Périmètres financiers : Programmes 107 – 166 – 182 – 309 – 310 – 723 – 724 – 912

Nom, Prénom	Grade	Statut	Fonction	Périmètre de la délégation de signature
ARCIA Guillaume	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
ECLERCQ Ernard	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
ERUYCK Jean- Luc	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
COLKA Delphine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
ELIEGE Florence	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
ACKEURE Alément	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
AECKELBOOM Antonique	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
UBRUILLE Arnick	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
TEL Anne-Marie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
URMEUR Erwan	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
RIDELANCE Atherine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
LEUSEZ Coralie	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
ESAGE Fabienne	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
YARI Zina	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait

PLATE-FORME INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031

59043 LILLE cedex

GARRETT Sandrine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
MARIMOUTOU Murielle	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
JENTA Séverine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
WILLIER Geneviève	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
DRIEUX Christelle	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
FOULON Muriel	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
MAILLARD Priscilla	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
KHEZAMI Naouelle	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
DUBOIS Erika	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Stagiaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
WISEUR Géraldine	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
JAMBART Sébastien	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
MARTEL Virginie	Agent vacataire	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait
FLAMENT Julien	Agent vacataire	Non Titulaire	Gestionnaire Chorus	Certificateur de service fait

PLATE-FORME INTERREGIONALE GRAND-NORD

32, boulevard Carnot CS 70031

59043 LILLE cedex



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts de France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

CO EXPLOITATION CRÉPIN DENIS et ISABELLE
(Madame Isabelle CRÉPIN et
Monsieur Denis CRÉPIN)
7 rue de Floringhem
62550 AUMERVAL

Réf. : 62-17136

Amiens le, 27 JUIN 2017

Contrôle des structures

Décision de prolongation d'une demande d'autorisation d'exploiter

Vu le Code rural et de la pêche maritime et en particulier l'article R. 331-6 ;

Vu la demande d'autorisation d'exploiter déposée par la CO EXPLOITATION CRÉPIN DENIS et ISABELLE à AUMERVAL enregistrée le 7 mars 2017 ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en date du 2 janvier 2017, et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Considérant la nécessité de recenser et d'examiner l'ensemble des candidatures ;

Sur proposition du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

ARTICLE 1 : le délai d'instruction de la demande de la CO EXPLOITATION CRÉPIN DENIS et ISABELLE à AUMERVAL enregistrée le 7 mars 2017 est porté à 6 mois à compter de la date d'enregistrement.

ARTICLE 2 : l'autorisation d'exploiter sera réputée acquise si aucune décision n'a été notifiée à la date du 7 septembre 2017.

ARTICLE 3 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Pour le Préfet, par subdélégation,
la chef de service régional de la performance
économique et environnementale des entreprises,

E. CLOMES

Cette décision de prolongation peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation : par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.

DRAAF Hauts-de-France : 518 rue Saint Fuscien – CS 90069 – 80094 AMIENS CEDEX 3
Téléphone : 03.22.33.55.55 – Fax : 03.22.33.55.50 – <mailto:srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr>
Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8H45 à 11H45 et de 13H45 à 16H00



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts de France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

EARL MARTEL
(Madame Édith et
Monsieur Vincent MARTEL)
12 rue Croisée
62170 SEMPY

Amiens, le

27 JUIN 2017

Réf. : 62-16567

Contrôle des structures

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 6 juin 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par l'EARL MARTEL (Madame Édith et Monsieur Vincent MARTEL) dont le siège social est situé à SEMPY enregistrée complète le 5 janvier 2016 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : superficie exploitée par le demandeur supérieure au seuil de contrôle fixé à l'article 4 du SDREA ;

Vu la décision préfectorale en date du 30 mars 2017 prolongeant le délai d'instruction à 6 mois ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'agrandissement de l'EARL MARTEL (Madame Édith et Monsieur Vincent MARTEL) dont le siège social est situé à SEMPY par la reprise d'une superficie supplémentaire de 4 ha 11 a 81 ca située sur la commune d'HERLY provenant de l'exploitation de Monsieur Daniel DELAHAYE demeurant à HERLY ;

Considérant que la demande de l'EARL MARTEL est concurrente avec la demande d'installation de Monsieur Honoré au sein de l'EARL LES TOURTERELLES qui sera composée de Madame Cathy et Messieurs Alain et Honoré LAVOGEZ dont le siège social est situé à WICQUINGHEM et qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3 du CRPM, de mettre en œuvre l'ordre de priorité établi par le SDREA ;

Considérant que l'EARL MARTEL (Madame Édith et Monsieur Vincent MARTEL) dont le siège social est situé à SEMPY est composée de deux associés exploitants et exploite une superficie de 128 ha 86 a dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre définie à l'article 3 du SDREA est comprise entre 60 et 90 ha ;

Considérant de ce fait que la demande de l'EARL MARTEL relève du 3^{ème} rang de priorité, conformément à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que Monsieur Honoré LAVOGEZ envisage de s'installer au sein de l'EARL LES TOURTERELLES par la reprise et l'apport d'une superficie de 37 ha 75 a 65 ca, qui sera composée de 3 associés et qui mettra en valeur une superficie de 110 ha 32 a, dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre sera inférieure à 60 ha après reprise ;

Considérant que la demande de l'EARL LES TOURTERELLES relève du 2^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande d'agrandissement de l'EARL MARTEL n'est pas prioritaire sur la demande d'installation de Monsieur Honoré au sein de l'EARL LES TOURTERELLES, conformément à l'article 3 du SDREA ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'EARL MARTEL (Madame Édith et Monsieur Vincent MARTEL) dont le siège social est situé à SEMPY **n'est pas autorisée à exploiter** une superficie supplémentaire de 4 ha 11 a 81 ca sise sur la commune d'HERLY (parcelles cadastrales n° ZB 26 et ZH 36) provenant de l'exploitation de Monsieur Daniel DELAHAYE demeurant à HERLY.

ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation
la chef de service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises


Emmanuelle CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS DE FRANCE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Hauts de France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Madame Laurence COQUET
33 rue de l'abbaye
62810 IVERGNY

Amiens, le

27 JUIN 2017

Réf. : 62-17058

Contrôle des structures

Vu les articles L 331-1 à L 331-10, R 313-1 à R 313-6 et R 331-1 à R 331-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de Préfet de la région Hauts de France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 modifié fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) du département du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature au Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt en date du 2 janvier 2017 et l'arrêté de subdélégation en date du 9 janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2016 établissant le Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) du Nord Pas-de-Calais ;

Vu l'avis défavorable de la CDOA en date du 6 juin 2017 ;

Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par Madame Laurence COQUET demeurant à IVERGNY enregistrée complète le 28 février 2017 ;

Vu le motif de soumission de la demande au contrôle des structures des exploitations agricoles : absence de capacité professionnelle agricole du demandeur ;

Vu la publicité effectuée conformément à l'article R. 331-4 du CRPM ;

Considérant que la présente demande consiste en l'installation de Madame Laurence COQUET demeurant à IVERGNY par la reprise d'une superficie de 23 ha 39 a 40 ca située sur les communes de BOURET-SUR-CANCHE, FRÉVENT provenant de l'exploitation de Monsieur Jean-Michel RANSON demeurant à REBREUVE-SUR-CANCHE ;

Considérant que la demande de madame Laurence COQUET est concurrente :

- pour 21 ha 02 a 90 ca avec la demande de Monsieur Marc THÉRET demeurant à MAISNIL ;
- en totalité avec la demande du GAEC DES ROSIERS (Madame Hélène et Monsieur Jean-Charles PAINBLAN) dont le siège social est situé à MINGOVAL ;

Considérant que Madame Laurence COQUET envisage de s'installer par reprise d'une superficie de 23 ha 39 a 40 ca, sur une exploitation dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, est supérieure à 90 ha ;

Considérant que la demande d'installation de Madame Laurence COQUET relève du 4^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que Monsieur Marc THÉRET envisage de s'installer par reprise d'une superficie de 21 ha 02 a 90 ca, sur une exploitation dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre, corrigée de la conversion des revenus extra agricoles telle que définie à l'article 1 du SDREA, est supérieure à 90 ha ;

Considérant que la demande d'installation de Monsieur Marc THÉRET relève du 4^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant que la demande du GAEC DES ROSIERS consiste en l'installation de Monsieur Jean-Charles PAINBLAN au sein du GAEC DES ROSIERS qui sera composé de deux associés et d'un salarié, qui envisage de mettre en valeur une superficie de 264 ha 46 a dont la superficie exploitée par unité de main d'œuvre, est supérieure à 90 ha ;

Considérant que la demande du GAEC DES ROSIERS relève du 4^{ème} rang de priorité défini à l'article 3 du SDREA ;

Considérant néanmoins que, conformément à l'article 5 du SDREA, « pour départager les demandeurs d'un même rang de priorité et en appréciation de l'article L. 312-1 du CRPM, l'autorité administrative pourra utiliser (...) l'un des critères d'intérêt économique, environnemental ou social défini au point de l'article 5 du SDREA » ;

Considérant que Madame Laurence COQUET et Monsieur Marc THÉRET n'ont de projet clairement établi pour l'exploitation des parcelles qu'ils envisagent de reprendre et qu'ils n'ont pas émis le souhait de développer l'élevage ;

Considérant que le GAEC DES ROSIERS dispose d'un atelier d'élevage laitier conséquent qui permettra aisément de valoriser les superficies demandées, notamment la partie implantée en prairies permanentes et que cette demande répond parfaitement à l'orientation définie à l'article 2 du SDREA : « maintien d'une agriculture diversifiée source d'emplois, génératrice de valeur ajoutée et de revenu et pour cela favoriser l'élevage qui contribue à l'économie des territoires ruraux, façonne les paysages et permet le maintien des prairies permanentes » ;

Considérant que la demande du GAEC DES ROSIERS (Madame Hélène et Monsieur Jean-Charles PAINBLAN) est prioritaire sur les demandes de Madame Laurence COQUET et de Monsieur Marc THÉRET, conformément à l'article 3 du SDREA et qu'il y a donc lieu, conformément à l'article L. 331-3-1 d'autoriser le demandeur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'installation de Madame Laurence COQUET demeurant à IVERGNY par la reprise d'une superficie de 23 ha 39 a 40 ca située sur les communes de BOURET-SUR-CANCHE (parcelle cadastrale ZB 1), FRÉVENT (parcelles cadastrales ZH 14, 28 et 29) provenant de l'exploitation de Monsieur Jean-Michel RANSON demeurant à REBREUVE-SUR-CANCHE **n'est pas autorisée.**

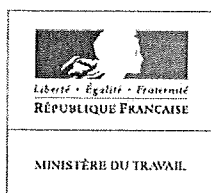
ARTICLE 2 : le Secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région.

Pour le Préfet, par subdélégation
la chef de service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises

Emmanuelle CLOMES

Copie pour information à l'exploitant en place, aux propriétaires.

*Cette décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent sa notification si vous estimez qu'il a été fait une application incorrecte de la réglementation en vigueur, en précisant le point sur lequel porte votre contestation, par **recours gracieux** auprès de l'auteur de la décision ou **hiérarchique** adressé au Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (DGPE – S/Direction des exploitations agricoles). L'absence de réponse dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif dans les deux mois suivants.*



Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi Hauts-de-France

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION HAUTS DE FRANCE
POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Hauts-de-France est composée des membres suivants :

Représentants salariés-es			
<i>Nom et prénom du représentant</i>	<i>Profession du représentant</i>	<i>Appartenance syndicale</i>	<i>Sigle</i>
MATOS DA SILVA CATHERINE	Assistante maternelle	Confédération française démocratique du travail	CFDT
LECAILLE MARC	boulangier	Confédération française démocratique du travail	CFDT
DEUDON ANNICK	pharmacienne	Confédération française des travailleurs chrétiens	CFTC
CHEBOUT MYRIAM	Employée administrative	Confédération générale du travail	CGT
DEBAISIEUX NICOLAS	Technicien poseur	Confédération générale du travail	CGT
LHIRONDELLE ERIC	coordinateur	Confédération générale du travail	CGT
THIERRY CORINNE	Secrétaire comptable	Confédération générale du travail	CGT
DUPENT ISABELLE	vendeuse	Confédération générale du travail – Force ouvrière	FO
LIBBRECHT PASCAL	Délégué général	Confédération générale du travail – Force ouvrière	FO
COGEZ SOPHIE	juriste	Union nationale des syndicats autonomes	UNSA

Représentants employeurs			
<i>Nom et prénom du représentant</i>	<i>Profession du représentant</i>	<i>Appartenance syndicale</i>	<i>Sigle</i>
BRODIN CATHERINE	Cheffe d'entreprise	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
BANACH CHRISTOPHE	Gérant	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
MARYE ALAIN	Gérant	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
GARY BENOIT	Chef d'entreprise	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
BOUROUBA MALIKA	juriste	Confédération des petites et moyennes entreprises	CPME
COCHEZ SANDRINE	Gérante	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
BEERIAHI SAADA	Directeur général	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
DURNIAK CORRINNE	Gérante	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
LOGERAIS DIDIER	Gérant	Mouvement des entreprises de France	MEDEF
BONTEMPS ALAIN	Chef d'entreprise	Mouvement des entreprises de France	MEDEF

À compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DIRECCTE.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Lille, le 30 juin 2017

Jean-Louis Miquel
Directeur régional par intérim

